

## PROCÈS-VERBAL

du 26 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à La Croisée, sous la présidence de M. Hervé Charnallet, maire.

**Étaient présents :**

Hervé Charnallet, maire,

Jean-Luc Béquart, Jordanne Bresset, Juliette Le Ruyet-Colin, André Dupon, Christian Jutteau, adjoints au maire,

Maxime Béchaud, Aude Beschi, Sylvie Bion, Dominique Breuzin, Sandra Chevie, Thérèse Cochard, Philippe Cornille, Murielle Deloizy, Pierre Gagnière, Samia Gherbi, Nadine Jutteau, Jacques Lang, Armande Le Pellec-Muller, Jean-Luc Lesieur, Gilles Picard, Annie Sauvaget, Pascal Sevec, Frédéric Simon, Philippe Stenger, conseillers municipaux,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absent(e)s ayant donné pouvoir :**

Michel Bardot à Dominique Breuzin

Pascale Grenier à André Dupon

**Absente :**

Camille Allard

**Secrétaire de séance :** Philippe Stenger

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28**

**Nombre de conseillers municipaux présents : 25**

**Nombre de conseillers votants : 27**

**Date de convocation :** le 20 juin 2023

**Date d'affichage :** le 20 juin 2023

Les élus minoritaires de la liste Orgeval Cap Renouveau et les conseillers minoritaires indépendants n'adopteront aucun procès-verbal au motif qu'ils désapprouvent le mode de consultation en mairie des PV et de la documentation des délibérations qui ne garantit pas que tous les élus minoritaires aient pu consulter ces documents avant le vote alors même que leur envoi par courriel avec la convocation du conseil le permettrait.

## **PRÉAMBULE**

### **Monsieur le Maire**

Bonjour à tous, on va pouvoir commencer ce dernier conseil municipal de l'année scolaire. En début de séance, je dois vous indiquer que nous avons déposé deux délibérations sur table motivées par l'urgence selon l'article 2121-12 du CGCT. La première concerne la démission de Julie Léonard. Dans le cadre de la démission d'un adjoint, le remplacement doit être fait dans les quinze jours, ce qui nous obligerait à convoquer un autre conseil, mais comme on a décidé d'attendre la rentrée scolaire pour laisser les choses s'apaiser et puis surtout attendre le recrutement du directeur scolaire, on est obligés de passer à 7 adjoints et on a quinze jours pour prendre la délibération après l'accusé de réception du préfet qui est arrivé il y a quelques jours. La deuxième, c'est un peu la même chose, c'est la démission de Pascale Grenier de la présidence du SIVU et on veut absolument faire les choses avant les vacances de façon à avoir une situation administrative claire. Ce sont donc les deux délibérations que vous trouvez sur la table.

[Monsieur le Maire procède à l'appel]

Le secrétaire de séance sera Philippe Stenger.

## **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2023**

### **Monsieur le Maire**

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Je voulais signaler que j'ai pu me rendre en mairie pour le consulter. Il se trouve que j'avais un certain nombre de remarques à faire concernant soit des erreurs de chiffres, soit des bouts d'intervention qui n'était pas pris en compte. Pas de réécriture bien sûr, des choses que j'avais dites. Malheureusement à partir de mon mail orange, depuis ce matin je n'ai jamais pu envoyer mon courriel, il revenait toujours sur l'ensemble des adresses de la mairie d'Orgeval avec non-distribution. J'ai pu prévenir en début d'après-midi Jennifer Dansette ainsi que les services et j'ai donc déposé ce soir toutes ces demandes parce que je ne pense pas que ça soit très utile que je les lise, le tout c'est qu'elles soient bien prises en compte, compte tenu des problèmes techniques.

### **Monsieur le Maire**

Ce sont des petites précisions matérielles ?

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

C'est ça. Ou des erreurs, ou des oublis de ponctuation qui font que mon discours passe vraiment pour très obscur, ce que je peux entendre...

### **Monsieur le Maire**

Pas d'autres remarques ?

### **Madame Annie Sauvaget**

Beaucoup de remarques sur ce PV, beaucoup de remarques également malheureusement sur le conseil municipal dont le PV est issu, celui au cours duquel nous avons voté les budgets de la commune. La première remarque est qu'il n'y a pas eu de secrétaire nommé au début de séance du 13 avril, ça peut arriver.

La deuxième remarque, c'est que j'ai été avertie par courriel huit jours après cette séance que j'en étais la secrétaire, on m'a demandé de venir signer la feuille d'émargement. La troisième remarque,

*c'est que je n'ai pas reçu le PV en tant que secrétaire pour le relire, d'où les erreurs. Monsieur Lesieur n'est pas mentionné dans les présents et je ne l'ai pas vu, donc j'ai signalé cela en mairie. J'apprends que je suis secrétaire, et vous ne m'avez pas envoyé le PV à relire.*

*Je me suis rendue en mairie pour lire le PV – puisque nous ne le recevons pas en tant que conseillère – j'ai pu constater que l'essentiel de la séance du 13 avril, notamment le refus de vote de 3 conseillers et le fait qu'ils aient quitté la salle n'était pas mentionné ou mal mentionné, donc j'ai fait parvenir à nouveau un courriel en mairie en présentant les modifications, sur format Word donc vous pouviez repiquer, je n'ai pas eu de réponse à cela.*

*On a là un millefeuille d'irrégularités, pour un membre du conseil qui me demandait « mais quelles irrégularités y a-t-il dans le conseil ? Il n'y en a aucune... » Il y a une irrégularité par rapport à l'article L 2121-15, qui décrit le fonctionnement ; le procès-verbal n'est pas anodin, je ne suis pas là pour faire de la régularité pour de la régularité mais pour garantir le bon fonctionnement d'un conseil municipal. Et le PV de séance c'est important parce que c'est le seul document officiel par lequel sont retranscrits et conservés les échanges et décisions des assemblées délibérantes locales. C'est un document qui est opposable dans lequel nos propres choix, paroles et avis sont enregistrés et dont nous sommes redevables à l'issue. Je demande que mes modifications telles que je les ai envoyées soit incluses dans le PV et en conséquence de cela, je devrais signer le procès-verbal du 13 avril en tant que secrétaire, je suis dans l'incapacité de le signer puisque je n'ai pas été secrétaire.*

**Monsieur le Maire**

*Je vous confirme que vous avez été nommée secrétaire, il y a peut-être eu un problème d'audition nous n'avions pas de micros qui fonctionnaient à ce moment-là. Mais je vous confirme, c'était bien mentionné dans les documents et ça a été lu, comme je le dis systématiquement à la fin de chaque appel. On retient du reste de votre intervention qu'il y a effectivement des modifications techniques qui seront prises en compte dès lors que vous les avez envoyées. Pas d'autres remarques sur ce procès-verbal ?*

**Madame Annie Sauvaget**

*Est-ce que je pourrais avoir une impression maintenant du procès-verbal s'il vous plaît ?*

**Monsieur le Maire**

*On vous la donnera une fois que l'on aura fait les corrections comme ça vous aurez tout directement en une seule fois, on va limiter les impressions inutiles.*

**Monsieur Jean-Luc Lesieur**

*Pour l'adoption du procès-verbal, pour l'instant je ne peux pas voter « pour » puisque je ne suis pas présent sur ce PV.*

**Monsieur le Maire**

*Vous étiez présent en séance ?*

**Monsieur Jean-Luc Lesieur**

*Oui, puisque mon intervention était notée sur la deuxième page, j'étais bien présent.*

**Monsieur le Maire**

*Donc la faute technique c'est la reproduction de votre nom sur la feuille numéro 1 ?*

**Monsieur Jean-Luc Lesieur**

*Exactement.*

**Monsieur le Maire**

*C'est assez simple à corriger*

## **DÉCISIONS DU MAIRE**

### **Monsieur le Maire**

*Je reprends rapidement les montants significatifs. Le contrat d'entretien des espaces verts, 11 494 € avec la société ESAT ; la demande de subvention, ça c'est plutôt positif ça va dans le bon sens du moins en termes budgétaire, à hauteur de 128 000 € ; la Semaine Bleue, le banquet des seniors, le contrat de réservation avec le domaine des Clos-Vallées à Longues, 16 135 € ; ensuite nous avons la convention ENEDIS pour 37 700 € le raccordement du groupe scolaire au réseau de distribution électrique ; nous avons beaucoup de conventions d'occupation temporaire du domaine public au plateau Saint-Marc, c'est lié aux événements des forains lors de la fête du week-end dernier ; les contrats de maintenance informatique ; 700 € pour le contrat avec le transporteur pour la semaine bleue ; le groupe Oneway pour l'animation musicale... Est-ce que vous avez des questions sur ces décisions ?*

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Il faut peut-être rappeler que nous avons eu à examiner 31 décisions du maire, pour un montant global d'un peu plus de 96 000 €. Je le dis tout simplement parce que c'est une question que j'ai soulevée en commission des finances pour savoir si on avait un suivi et si on pouvait consulter un tableau de suivi des différents montants notamment en dépenses qui sont engagées au titre de ces décisions du maire. Et comme il m'a été répondu que ce n'était pas le cas je me permets de le suivre à chaque fois que je le peux lors des conseils municipaux. Parmi ces 31 décisions, il y en a trois qui portent sur le projet de groupe scolaire. Deux concernant les recours contentieux sur le permis de construire et un recours contentieux concernant le marché global de performance. Nous ne sommes pas très étonnés que nous puissions avoir un certain nombre de recours concernant ce projet puisque de manière un peu régulière nous sommes intervenus sur les problématiques générées par le lieu d'implantation et par le coût de cette troisième école. Le lieu d'implantation, notamment, qui nécessite la demande de modification du PLUI, la délivrance d'un permis de construire précaire dans l'attente du vote de la CU, puis le dépôt d'un nouveau permis de construire, ce qui ajoute au délai largement compromis. Et puis le coût, on a bien compris, que sur les 19 millions d'euros ce seront 13 millions d'euros restant à la charge des Orgevalais ce qui hypothèque, si j'ai bien compris, la transformation des deux écoles existantes en groupe scolaire, compte tenu des 10 millions d'euros supplémentaires que cela engagerait.*

*J'ai 3 questions. Pouvez-vous nous en dire plus sur ces recours contentieux ? Est-ce que les travaux de construction seront dans les délais tels que prévus dans les différentes discussions que nous avons eues jusqu'à présent en conseil municipal ? Et à quand peut-on estimer la livraison de ce groupe scolaire ?*

### **Monsieur le Maire**

*Malheureusement je ne peux pas vous répondre à ça, les questions éventuelles portent sur les délibérations dont dans celle-ci. Je n'ai pas les éléments pour organiser un débat sur l'école ce soir. Vous en dire plus sur le recours, non, c'est en cours, il y a des procédures et un cabinet d'avocats et des consultations en cours ; le calendrier est celui qui était prévu et puis la troisième question ?...*

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Ma question portait sur la relation entre l'existence de ces recours contentieux et un délai potentiel supplémentaire quant à la durée des travaux et à la réception de ce troisième groupe scolaire, c'est donc dans le sujet.*

### **Monsieur le Maire**

*Quand on mettra le sujet à l'ordre du jour avec des informations précises on vous les donnera, là on ne peut pas vous donner l'information précise, ce n'est pas le sujet de ces délibérations-là, je n'ai pas ces informations.*

### **Madame Annie Sauvaget**

*Sur les décisions du maire, je vais faire un tir groupé si vous permettez. Je vais commencer par la décision 2023-60 puisqu'elle me concerne, il s'agit d'un recours que j'ai fait avec trois autres*

habitants sur le marché public du groupe scolaire, ce recours est en cours, il portait exclusivement sur les conditions de passation de ce marché global, les conditions internes de forme et de fond de ce marché, on en attend l'issue, c'est le premier point.

Le deuxième recours présent dans les décisions – il y en a deux en fait mais c'est le même – c'est la décision 2023-35 et la décision 2023-45 où là je ne suis absolument pas partie prenante, mais il s'agit d'un recours formulé par un habitant puis une association syndicale libre d'habitants qui porte également sur le 3<sup>e</sup> groupe scolaire, plus précisément sur le permis de construire et dans ce recours, bien qu'il émane d'habitants il y a bien entendu des sujets d'intérêt général comme une soumission à l'avis du juge, justement entre autres raisons, sur le statut de ce PC précaire, puisque l'école pourrait être construite à la condition que ce PC précaire soit accepté et soit valable. Donc c'est une des conditions d'intérêt général présent dans ce recours.

On voit que ce projet de groupe scolaire est grevé de trois recours, il est grevé aussi d'environ 280 je ne sais plus on voudra bien me donner le nombre à l'intervention dans laquelle du PLUi.

Et ma troisième question sur la décision qui découle des trois précédentes, la décision 2023-46. Dans ces conditions, pourquoi payer 37 707 € pour le raccordement du groupe scolaire hypothétique par le groupe ENEDIS ? Pourquoi doit-on engager cette dépense ? Pourquoi a-t-on commencé cela ? En rajoutant que s'il s'agit d'une intervention terrain, donc parce qu'on peut la qualifier dans les travaux, c'est interdit dans les dossiers de demande de subventions...

### **Monsieur le Maire**

Si on a lancé cette opération-là, c'est pour répondre aux légitimes préoccupations de madame Le Pellec-Muller sur les délais. Donc si l'on veut tenir des délais raisonnables, il faut effectivement tenir tout ce qu'on est en droit et tout ce qui nous est possible de faire, notamment anticiper sur les travaux et le raccordement avec ENEDIS en fait partie. Une des meilleures façons de tenir ces délais et de faire quelque chose dans les temps par rapport aux besoins des Orgevalais, c'est justement de le réaliser en suivant un phasage pour pouvoir réaliser les choses dans l'ordre. On ne peut pas construire si le raccordement d'ENEDIS n'est pas fait. [...] Il y a toujours des risques Madame Sauvaget. Il y aura même des risques de recours figurez-vous. Voilà pour l'essentiel de la réponse.

### **Monsieur Philippe Cornille**

Je voulais intervenir au sujet des paddles des terrains de tennis de Saint-Marc.

### **Monsieur le Maire**

Qui sont mentionnés dans quelle décision ?

### **Monsieur Philippe Cornille**

C'est la décision 2023-39. On prend connaissance de deux nouveaux terrains de paddle, je ne vais pas dire en lieu et place mais en complémentarité des terrains de tennis, ce qui est une bonne chose parce que c'est à la mode, d'autant plus qu'on peut bénéficier des subventions grâce aux prochains Jeux Olympiques à hauteur de 50 à 80 % pour un total de 128 000 €.

### **Monsieur le Maire**

Merci à Maxime qui a beaucoup poussé sur le sujet.

### **Monsieur Philippe Cornille**

Merci Maxime. Mais ça ne remplace pas non plus le cours couvert. Je suis moi-même adhérent à l'association Tennis Club d'Orgeval et le problème se situe au niveau de l'hiver et de la pratique du tennis l'hiver. Nous n'avons qu'un cours de tennis couvert et ça pose problème pour l'école de tennis. J'ai une autre question : est-ce que les nouveaux cours de paddle seront couverts ?

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Pour compléter, dans les documents mis à notre disposition pour cette délibération, il est dit que la dépense restante, au-delà de la subvention obtenue jusqu'à 128 000 €, était inscrite au budget primitif 2023. Je dois avouer que je ne l'ai pas retrouvé. Et est-ce que vous avez fait une enquête sur les usagers concernés par ce projet ? Est-ce qu'on pourrait avoir une idée du nombre d'usagers et de leur profil ? Si c'était possible Monsieur le Maire, dans le cadre de cette dynamique de recherche de

subventions, nous avons bien compris que Nadine Jutteau était aussi très impliquée sur cette recherche de subventions, on aimerait bien de temps en temps faire un point sur les subventions obtenues. Ce qui permettrait de voir l'avancée sur les différents sujets que vous traitez.

**Monsieur le Maire**

Maxime, si tu veux intervenir...

**Monsieur Maxime Béchaud**

Par rapport à la bulle de tennis en fait ça va être assez rapide, dans le sens où par rapport au PLUI aujourd'hui on ne peut plus rien construire sur le plateau Saint-Marc, donc on ne peut pas construire une deuxième bulle de tennis.

Pour ce qui concerne le paddle, ce n'est pas couvert donc on peut se permettre...

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

C'est du grillage ?

**Monsieur Maxime Béchaud**

On a plusieurs devis et on fera au mieux par rapport à ça. En fait c'est par rapport à l'ombre portée. Alors que ça soit du grillage ou du verre, on n'est pas du tout concernés par rapport au PLUI.

**Monsieur le Maire**

Sur la partie étude on voit aussi la fréquentation à Morainvilliers qui est énorme.

**Monsieur Maxime Béchaud**

Et par rapport à la subvention qu'on a pu obtenir, ce sont des terrains qui vont être ouverts à tous. Donc à la fois au club de tennis et à l'extérieur par le biais de réservation sinon vous ne pouvez pas obtenir la subvention. Ça va être couvert en verre éventuellement, autour c'est sûr et au-dessus ça dépend des devis.

**Philippe Cornille**

On peut l'utiliser sous la pluie ?

**Madame Armande Le Pellec-Muller [parle sans micro]**

Pour ceux qui ne savent pas, le paddle est un mélange de tennis et squash. On comprend bien que jouer à quelque chose qui ressemble à du squash sous la pluie, c'est extrêmement délicat et ça risque d'obérer l'utilisation des équipements sportifs.

**Monsieur Maxime Béchaud**

Autant ne rien faire en fait...

**Monsieur le Maire**

Merci pour ce discours expert, je n'ai jamais joué, j'attends ça avec impatience. Mais je suis plutôt satisfait de voir qu'il se passe des choses et en tout cas qui répondent aux attentes des Orgevalais.

**Monsieur Gilles Picard**

J'ai une question sur une décision du maire antérieure, concernant le feu d'artifice. Ça peut paraître anecdotique, 4 000 €... Je voulais juste savoir, si j'ai bien compris, le feu d'artifice a été annulé à la demande du préfet, s'il y avait la moindre chance que l'État nous rembourse ces 4 000 € que nous avons engagés.

**Monsieur le Maire**

Nous avons eu un arrêté du préfet, Morainvilliers a été obligé d'arrêter et nous aussi. Je crois qu'il faut une distance de 100 ou 200 m des espaces boisés et ça ne collait pas, donc on a été obligés de l'interrompre. On reporte le crédit, on étudie avec Dominique la possibilité de faire comme l'année dernière, de reporter le feu d'artifice, parce qu'on a ce budget-là, au marché de Noël.

**Monsieur Gilles Picard**

Donc la somme n'a pas été engagée ?

**Monsieur le Maire**

*Je ne sais pas. On ne voulait pas faire deux feux d'artifice dans l'année pour ce budget-là, on en fera un et si on a la possibilité de le faire au marché de Noël, vu le taux de satisfaction de l'année dernière c'est plutôt un bel événement, on le fera.*

**Monsieur Gilles Picard**

*En prenant en compte les distances de sécurité.*

**Monsieur le Maire**

*Oui, exactement.*

**Le Conseil municipal,**

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

PREND ACTE des informations suivantes :

NUMÉRO	DATE	OBJET	MONTANT
2023-34	28/03/23	Convention d'occupation précaire d'un logement 389 rue du Maréchal-Foch Mme Joly	750 €/mois
2023-35	03/04/23	Défense des intérêts de la Commune par le cabinet DS avocats - recours contentieux déposé par M. Noel et autres contre le permis de construire PC n° 078 466 22 G0040 - 3 <sup>e</sup> groupe scolaire, rue de la Gare	-
2023-36	04/04/2023	Semaine bleue - devis mise à disposition du film « Un jour, tu vieilliras »	847,50 €
2023-37	04/04/2023	Contrat entretien espaces verts 2023 - avec la société ESAT de la Grange St Louis pour une durée d'un an renouvelable 2 fois.	11 494,85 € TTC annuel
2023-38	11/04/2023	Contrat de réservation avec le musée du Domaine Royal de Marly pour la Semaine Bleue	550 € TTC
2023-39	08/04/2023	Demande de subvention auprès de l'Agence nationale du sport au titre du plan 5 000 terrains de sport 2023 pour la création de deux padels tennis (taux de subvention compris entre 50 et 80 % du montant prévisionnel)	Estimation du projet à 128 000 € (hors honoraire de maîtrise d'œuvre, missions complémentaires, contrôle technique et missions SPS)
2023-40	14/04/2023	Semaine bleue - banquet des Séniors formule sérénité - contrat de réservation avec le domaine des Clos-Vallées à Longues	16 135,50 € TTC
2023-41		Sans objet	-
2023-42	17/04/2023	Contrat pour la prestation de la fanfare kosmonots proposé par l'association « La Grande Masse des Beaux-arts » pour la fête de la Saint-Jean le 24 juin 2023	1 500 € TTC
2023-43	02/06/2023	Contrat de maintenance des équipements des offices avec la société LECLO CONCEPT	École Pasteur 3 603,60 € TTC École Jean-de-La-Fontaine 2 529,60 € TTC La Mosaique 1 310,40 € TTC Soit pour un total de 7 443,60 € TTC pour 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> mai 2023 avec

			reconduction expresse sans pouvoir excéder trois ans
2023-44	27/04/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Foodtruck La P'tite Crêpe - Fête de la Saint Jean le 24 juin 2023	A titre gracieux dans le cadre des festivités
2023-45	21/04/2023	Défense des intérêts de la Commune - recours contentieux déposé par l'ASL « Le Clos Marc Chagall » contre le permis de construire PC 078 466 22 G0040 - 3 <sup>ème</sup> groupe scolaire, rue de la Gare	-
2023-46	24/04/2023	Convention ENEDIS - Raccordement groupe scolaire Rue de la Gare au réseau de distribution électrique	37 707,49 € TTC
2023-47	27/04/2023	Contrat de prestation avec la société « Soirs de fête » pour le tir d'un feu d'artifice de la fête de la Saint Jean le 24 juin 2023	4 000 € TTC
2023-48	26/04/2023	Signature d'un avenant au Contrat de service C219974 émis par la société ARPEGE pour CONCERTO MOBILITE OPUS abonnement Pack Locatif	91,20 € TTC annuel
		Et pour CONCERTO OPUS abonnement Pack Locatif	1 401,60 € TTC annuel
2023-49	09/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Foodtruck Mai Thai - weekend "Retour vers les futurs" le 13 mai 2023	Gratuit
2023-50		Sans objet	-
2023-51	09/05/2023	Convention relative aux missions du service de médecine du travail du CIG de la Grande Couronne - durée 3 ans	64,48 € TTC / vacation médecin 37,44 € TTC / vacation infirmier
2023-52	11/05/2023	Contrat n°20231784 MUNICIPAL : Gestion de la Police Municipale Licence supplémentaire pour MORAINVILLIERS - BURES - renouvelable pour une période d'un an par tacite reconduction.	358,20 € TTC annuel
2023-53	15/05/2023	Convention pour une prestation avec la société PCC EVENT'S pour un spectacle « Portugal Comedy Club » au Plateau Saint-Marc le 10 juin 2023	4 220 € TTC
2023-54	10/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - Mme Blysciw - foraine	86 € TTC / jour
2023-55	27/04/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - M. Brossier- forain	301 € TTC / jour
2023-56	10/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - M. Rigault - forain	134 € TTC / jour
2023-57	10/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - M. Davy - forain	172 € TTC / jour

2023-58	10/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - M. Couvreur - forain	100 € TTC / jour
2023-59	10/05/2023	Convention d'occupation temporaire du domaine public - Plateau Saint-Marc - M. Chanteux - forain	76 € TTC / jour
2023-60	11/05/2023	Défense des intérêts de la commune par le Cabinet Landot et Associés, sur le recours de Mme Sauvaget et autres contre le marché global de performances du 3ème groupe scolaire et d'une crèche	-
2023-61	12/05/2023	Convention financière 2023 avec le RAM Camaïeu pour fixer la participation financière de la Ville	9 025 € TTC
2023-62	25/05/2023	Contrat avec le groupe Oneway pour une animation musicale pendant la semaine Bleue 2023 le banquet des Séniors	500 € TTC
2023-63	25/05/2023	Contrat avec la société W & A transporteur pendant la semaine Bleue entre Orgeval et le Palais Bourdon, Paris 7 <sup>ème</sup> pour la visite de l'Assemblée Nationale.	725,99 € TTC
2023-64	25/05/2023	Contrat avec la société W & A transporteur pendant la semaine Bleue entre Orgeval et Marly le Roi (78) pour la visite du Musée du Domaine Royal de Marly	478,59 € TTC

## Délibération n° 2023-35

### TARIFS 2023

#### Monsieur André Dupon

*En premier, nous devons préciser qu'en 2020, par délibération du 11 juin, le conseil municipal a délégué sa compétence au maire en matière de tarifs dans la limite des tarifs existants et d'une variation limitée à 10 %. Donc vous voyez apparaître sur la grille des tarifs une couleur bleue, c'est là-dessus que nous votons. C'est-à-dire les augmentations qui ont dépassé 10 %. Pour expliquer pourquoi il y a une couleur qui apparaît.*

*En préambule, il faut dire que les tarifs n'avaient pas bougé depuis 2020, qu'en 2020-2021 et début 2022 l'inflation était très limitée, ce qui ne nécessitait pas de se tourner vers les usagers pour leur demander une hausse. 2022 est arrivée avec la guerre que l'on connaît et puis une inflation qui a explosé, qui a continué et qui continue encore même si on a l'impression qu'elle va se stabiliser. Ce qui fait que 2022-2023, c'est 9,9 % d'inflation que nous prenons. À ceci, nous devons rajouter aussi le coût de l'énergie. Le coût de l'énergie, même si au niveau des communes on a eu un effet limitatif, on a quand même un coût d'un minimum de 440 000 € à supporter sur l'année. Le gaz, c'est un coefficient de 6,40 % et l'électricité est multipliée par 340 %. Ceci obère aussi et ça pèse sur les dépenses budgétaires. D'autre part, on a aussi, vis-à-vis de la population, et des impôts que les Orgevalais payent, nous devons rappeler ici-même que la taxe d'habitation concernait en priorité les usagers. Elle a disparu et aujourd'hui tout pèse sur la taxe foncière. Juste un exemple : depuis 2020 les coût qui concernent le scolaire et le périscolaire, à travers l'augmentation des effectifs, à travers la qualité des prestations qui ont été offertes, c'est 1 million d'euros. Si nous prenons en compte le coût de l'inflation qui n'a pas été supporté, c'est 475 000 €. Donc on en est à un déficit de 1 475 000 €. En fait 1 million d'euros, c'est l'équivalent de la hausse de taxe foncière que l'on a passée en début d'année 2021. Voilà l'ordre de grandeur et les estimations. Il est évident qu'aujourd'hui, malheureusement ce n'est jamais de gaieté de cœur, on augmente les tarifs et on est obligés de passer des hausses. Ce qui prime avant tout, Orgeval est connue pour avoir un potentiel de richesse important mais par contre il faut tenir compte aussi des bas revenus. Donc la volonté de la municipalité, c'est de ne pas pénaliser les bas revenus. D'autre part, en comparaison d'autres*

communes, il faut savoir aussi de quoi on parle. La plupart des communes ont limité les coefficients à 1 500 €. Nous, nous avons continué jusqu'à 4 000 €. Au niveau du calcul des coefficients, la particularité d'Orgeval et nous étions la seule commune, on tenait compte des loyers et des emprunts. On s'est aperçus qu'au niveau des loyers il y a certaines personnes qui ne les versaient pas quand c'était réclamé éventuellement et, au niveau des emprunts, comme on ne spécifiait pas si c'était l'emprunt de la maison principale ou de la résidence secondaire, c'était le flou le plus total. Donc il a été décidé, comme les autres communes, de revenir aux quotients. Il y a eu des calculs faits par le service financier, on doit remercier l'expertise qui a été apportée pour essayer, autant que faire se peut, d'éviter des pénalisations par rapport au calcul des anciens coefficients. Voilà les généralités sur les tarifs et la hausse qui vous est présentée et demandée. Quand on compare, au niveau des quotients, on prend Chambourcy comme exemple, parce que souvent on nous oppose Chambourcy comme étant une commune moins chère que la nôtre, Chambourcy a bloqué ses coefficients à 1 500 €. Mais c'est une commune riche.

Au niveau des tarifs. La restauration n'a pas bougé, pour la bonne et simple raison qu'il y a un appel d'offres qui a été lancé dont les conclusions doivent arriver ces jours-ci. Mais malheureusement il va y avoir probablement une hausse sur la restauration qui est tout simplement due à la hausse des produits alimentaires.

Sachant qu'on est toujours sur un pic, il est annoncé qui va y avoir une baisse en juillet mais aujourd'hui vu les résultats de l'appel d'offres, on craint fort qu'il y ait une hausse au niveau de la restauration. À ce niveau, il y a eu un grand débat en début d'année et il y a eu un problème très certainement de communication, dans la mesure où je rappellerais qu'au niveau financier et avec toutes les études et les réunions qui avaient eu lieu avec les communes qui participent à ce groupement ainsi que Convivio le prestataire de service où le bras de fer a été douloureux, on s'est aperçus qu'Orgeval était la seule commune de ce groupement avec 5 composants et un taux de bio de 50 % et les autres communes, avec 4 composants et 20 % de bio. Il apparaissait au niveau financier pour éviter d'avoir à faire supporter une hausse pour les usagers, des parents, il est apparu qu'il fallait proposer de passer à 4 composants et 20 % de bio de façon qu'il n'y ait pas de répercussion de hausse. Il y a eu un problème de communication, malheureusement, parce que moi l'information que j'ai eue en retour, les parents ont accepté et il semblait qu'il y a eu un problème de communication dans la mesure où il y aurait eu une information disant que ce ne serait qu'à partir de septembre avec le nouveau marché. Non. Je referme la parenthèse sur cet aspect-là pour expliquer que notre volonté c'était de ne pas pénaliser les parents avec une augmentation. En ce qui concerne maintenant la qualité des repas, je ne pense pas que ça ait changé beaucoup de choses et les quantités de composants. Il faut savoir qu'en quantité de composants, tous les jours, il y avait une moyenne de 30 kg de perte et ça pouvait monter parfois à 120 kg. Cela veut donc dire que les enfants ne mangeaient pas totalité des 5 composants et qu'il en a qui restaient sur le plateau. En ce qui concerne la restauration, l'appel d'offres va être clôturé incessamment sous peu. On va se réunir avec les communes faisant partie du groupement et prendre une décision.

Au niveau de l'accueil du périscolaire, les tarifs sont revalorisés selon l'inflation constatée. Il y a une nouveauté au niveau du paiement, on introduit le prélèvement automatique qui sera mis en place à la rentrée de septembre, ce qui permettra d'éviter des impayés et des impayés il y en aura toujours et qui s'expliquent, mais il s'agit d'en avoir moins. Il y a des parents qui oublient, etc. donc si on passe en prélèvement automatique ce sera une facilité certaine et on devrait avoir moins d'impayés même si c'est logique qu'il y en ait, pour des raisons X ou Y.

Dans l'accueil du périscolaire, il existe autant de tarifs et de modes de calcul que de collectivités et de services fournis aux habitants selon leurs moyens et leur taille. Il apparaît que les tarifs orgevalais sont dans la moyenne des quotients, jusqu'à 1 546 €. C'est le plafond des tarifs évolutifs selon les revenus et supérieur au-delà. C'est pour comparer avec les communes qui se limitent à un quotient de 1 500 €.

Autre tarif, jeunesse et PAJ. L'évolution est aussi liée à l'inflation et il ne faut pas oublier l'ouverture de l'espace de vie sociale, Intervalle, qui a commencé très fort et je crois à la satisfaction des usagers. L'ouverture de l'EVS nécessite de créer un tarif d'adhésion par famille, en fonction du nombre et de type d'activités suivies. Deux tarifs pour les Orgevalais existaient avant, c'est-à-dire qu'en dessous

d'un coefficient de 500 €, le tarif était de 25 et au-dessus de 500 € il passait à 50 €. Il a été décidé de simplifier d'un côté la grille et de faire une progressivité en fonction des coefficients. C'est la différence avec le système de calcul précédent.

L'école municipale des sports EMS. L'évolution est liée à l'inflation, sauf pour le cross dont le tarif n'a pas été revalorisé depuis plusieurs années. Il faut reconnaître qu'au niveau de l'école municipale des sports, il y a eu une ouverture vers les adultes. Les adultes ne subiront l'inflation qu'en 2023 puisqu'ils ont ouvert l'année dernière, tandis que les autres activités subiront l'inflation totale.

Les autorisations de voirie. L'inflation va aussi toucher les autorisations de voirie, par contre il était important de simplifier parce que les années précédentes on avait rajouté des lignes. Ça devenait un document difficile à comprendre et puis difficile aussi à manier par les services qui établissent les factures. On a donc réduit le nombre et on a essayé de regrouper aussi. Augmentation au niveau des autorisations de voiries, les autres concernés le spectacle forain. Si vous vous souvenez on les a passés au conseil municipal précédent, parce que le spectacle forain s'applique à la fête de la Saint-Jean et que dans la fête de la Saint-Jean il y a des activités grosses consommatrices d'électricité il était absolument nécessaire, pour juin 2023, d'avoir des nouveaux tarifs. Ceux-là ont été passés.

Au niveau du marché, les tarifs sont soumis à l'inflation. Nous avons la location des salles et des terrains, location à la journée les tarifs ont été simplifiés et regroupés. Pour les salles et terrains pour tournage de film, là aussi on a extrêmement simplifié pour que ce soit beaucoup plus lisible.

Pour la culture. Pour la première fois, les tarifs relatifs à la culture sont regroupés. Un tarif à catégorie de spectacle a été créé, au lieu de créer un tarif pour chaque spectacle, comme il y a un programme très riche il était nécessaire là aussi de faire trois catégories de spectacle en fonction du coût que le prestataire va demander quand il va venir faire sa prestation. On simplifie, trois tarifs.

Au niveau de la bibliothèque, elle est soumise à l'inflation mais la gratuité est instaurée pour les enfants de moins de 12 ans.

Pour le cimetière, ils sont soumis à l'inflation par contre on a un peu dégraissé et supprimé certaines lignes par mesure d'équité.

Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure. Là aussi, vous vous souvenez, nous l'avons passé lors du conseil municipal précédent.

L'activité destinée aux personnes âgées, cela concerne la semaine bleue qui aura lieu au mois d'octobre. Là aussi, on a instauré des tarifs particuliers à cette activité de semaine bleue, que ce soient les visites que ce soient différentes prestations qui vont leur être proposées.

J'en ai terminé au niveau de toute la liste des tarifs dont la commune bénéficie.

### **Monsieur le Maire**

Je me permets de compléter et de reprendre monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint. Je voulais vous donner mon sentiment sur les tarifs parce que ça donnait lieu à des discussions parfois animées sur un sujet assez sensible car ça touche directement le portefeuille de tout le monde. Je voulais vous redonner quelques chiffres. Déjà, au niveau du global, je salue l'effort de tout le monde, notamment des services. C'est la première fois que nous avons un catalogue unique de tarifs qui, en un seul document, résume l'ensemble des tarifs qui nous servira de base de comparaison d'une année sur l'autre, avec un véritable effort de simplification et de rationalisation qui avait été promis depuis un ou deux ans et qu'on a pu mener cette année. C'est passé en commission finances, c'est passé bien entendu dans les services, on en a discuté avec les parents d'élèves et en bureau municipal pour essayer de faire quelque chose de propre et là je voulais vraiment remercier tout le monde pour ce travail.

Deuxième point qu'il faut savoir, c'est que ça a une valeur émotive très forte, on bouge tous les tarifs de beaucoup de prestations mais dans l'ensemble de ce que nous votons ce soir, on parle de 44 000 € d'impact sur le budget de la commune. Il y a beaucoup de mouvements sur des toutes petites sommes - rien n'est petit parce que cumulé ça finit par faire beaucoup - il y a un mouvement en plus de 44 300 € d'envisagé dans ce budget-là, ce qui est quand même très faible par rapport au budget de la commune.

Maintenant, sur quelques chiffres macro, je les redonne en grande masse également. Les tarifs ont baissé en 2020 il n'y a pas eu de hausse les trois dernières années, l'inflation de 3,6 + 6,3 ça fait 9,9

et ça ce sont juste les chiffres administratifs. Tout ce qui est personnel et inflation c'est beaucoup plus mais on est restés sur ces bases-là.

Au niveau des dépenses, comme André l'a dit, on a pris 1,4 million de dépenses supplémentaires. Ce que je peux compléter comme information c'est qu'on a pris, l'année Covid, 471 000 € de recettes en moins. C'est-à-dire qu'on continue de payer les animateurs, le chauffage et l'électricité et on a eu 471 000 € de recettes en moins, tout simplement parce que les gens n'avaient plus le droit de sortir de chez eux pour mettre leurs enfants à l'école. Donc le déséquilibre devenait vraiment sensible et lisible. Ça ce sont pour les chiffres en masse.

Maintenant, au niveau des Orgevalais, des familles, des budgets. Si l'on prend quelques exemples que j'ai sortis, si l'on prend l'accueil périscolaire, c'est-à-dire les 2 h 30 que les enfants passent essentiellement le soir à la sortie de l'école quatre soirs par semaine, pour les budgets les plus serrés la dépense va passer de 2,05 € à 2,20 €, voilà la modification par jour ; et pour les quotients familiaux les plus élevés, c'est-à-dire un quotient familial supérieur à 4 000 € un revenu net de l'ordre de 10 000 à 12 000 € mensuels, le budget des 2 h 30 de surveillance de l'enfant passeront de 5,30 € à 5,80 €. Voilà les ordres de grandeur. Ceux qui payent déjà 5,30 € vont payer 5,80 € et ceux qui payent 2,05 € vont payer 2,20 €.

En ce qui concerne maintenant le centre de loisirs où là, les chiffres vont être plus importants et là, la politique de la commune que nous assumons complètement depuis le début, c'est de dire qu'il faut faire un centre de loisirs avec une valeur ajoutée forte pour les enfants avec un prix acceptable pour les familles. Comme toutes les autres prestations proposées par la commune, il y a un éventail de quotients qui va sur 7 cases, pour faire de 0 à 500 € de quotient familial jusqu'à plus de 4 000 € alors que, comme le disait André, dans toutes les communes ça s'arrête à 1 500 € et au-delà. Nous on a une ventilation plus large. Ce qui fait qu'une famille, qui cette année, pour un mercredi après-midi met un enfant au centre de loisirs, avec les occupations, les animateurs et les jeux, qui paye en ce moment 44,90 €, elle va payer 49,40 €. Ce tarif pour l'après-midi, fait pour ces personnes-là, nous permet de proposer pour les enfants dont les familles ont les budgets les plus serrés, le même service pour un budget qui va passer de 10,10 € à 11,10 €. 70 % des familles sont sur les coefficients qui vont de 0 à 1 500 ou 2 000, et ce sont les 30 % des familles qui ont l'effort le plus important à faire mais qui le font déjà, qui permettent de financer cet éventail qui est assez large.

Là je pense qu'au niveau du bureau municipal, au niveau des élus, on est assez fiers de cette politique qui permet justement d'avoir cet étalement et de proposer un mercredi après-midi avec cette valeur ajoutée avec nos animateurs pour des prix entre 11 €, c'est la tranche la plus basse après ça passe à 15 €, 16 €, mais on reste quand même dans des niveaux raisonnables. C'était un élément important que je voulais vous donner.

Et puis le dernier point, c'est l'école municipale des sports d'Orgeval. Je ne sais pas si vous avez en tête le budget que ça représente pour une famille, le budget moyen est de 120 € par an pour l'utilisation de l'école municipale des sports, pour 30 semaines. C'est-à-dire 4 € par semaine où les familles peuvent mettre leurs enfants à l'école municipale des sports, avec tous les services que nous, nous connaissons.

120 €, c'est le budget moyen par an, donc ceux qui payent 100 € vont passer à 110 € par an ; et ceux qui payent 150 € vont passer à 170 € par an pour une prestation qui reste quand même à un prix très intéressant pour tous les enfants d'Orgeval. Donc on est plutôt fiers de cette politique tarifaire, on comprend et on respecte le fait de savoir qu'il y a une augmentation pour ceux qui payent notamment les tarifs les plus élevés - 44 € passer à 45 € ou 49 €, ça fait un choc - mais je voulais vous redonner tous ces éléments-là pour vous dire qu'on est plutôt une commune qui fait un gros effort en faveur des familles.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

J'ai quelques remarques pour souligner les secteurs sur lesquels nous estimons à Orgeval Cap Renouveau que nous avançons évidemment dans le bon sens. La question de simplifier les tarifs paraît une opportunité intéressante aussi, pour repenser la politique d'équité à laquelle bien sûr vous tenez aussi et que nous défendons.

Contenir la prise en compte de l'inflation on en a beaucoup discuté, parce que c'est vrai que 10 % d'augmentation appliquée à peu près à l'ensemble de la tarification, peut être tout à fait soutenable sur certains secteurs, parfois on sait bien que ça peut encore paraître très important. Ce qui me conduit à parler de la démarche de maintien de la logique d'équité de la tarification, notamment concernant les tarifs scolaires que nous promouvons depuis longtemps. Nous avons demandé la suppression de la prise en compte du loyer, parce que c'était un sujet, comme André Dupon l'a dit tout à l'heure, qui pouvait créer de l'iniquité, y compris d'ailleurs dans l'analyse des dossiers. Cette suppression de la prise en compte du loyer nous a convenu, à la condition bien sûr qu'ont été regardés de près les effets de bord aux marges de bascule vers des quotients supérieurs. En tout cas de ce que nous avons dit en commission des finances. Ça a été fait, c'est donc plus d'équité.

Et puis je voudrais revenir sur la mise en place des tarifs dégressifs en fonction des revenus des parents. J'ai bien entendu que, comparativement à ses voisines, Orgeval était une ville où les tarifs pour les revenus les plus faibles sont parmi les plus avantageux, avec un focus particulier quand même pour les cautions inférieures à 1 000 €. Sans doute il conviendrait peut-être à l'avenir de regarder les quotients juste au-dessus. Parce que, in fine, le passage d'un quotient à l'autre peut tenir à peu de choses d'une année sur l'autre et je pense que cette démarche serait la bienvenue, compte tenu aussi de l'évolution de la population d'Orgeval. Et enfin, je tiens à souligner aussi qu'il nous a été soumis les tarifs de la bibliothèque avec la gratuité pour les moins de 12 ans et que bien sûr nous avons voté avec enthousiasme, d'autant que c'est ce qui se pratique dans quasiment toutes les villes environnantes donc c'était une manière aussi de revenir dans la norme de ce qui se pratique par ailleurs.

#### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup. Effectivement, la logique d'équité, je pense qu'on est tous d'accord, c'est vraiment ce qu'on essaie de faire, quelque chose de raisonnable et d'intéressant pour toutes les familles surtout les plus fragiles. L'effet de bord, je l'ai bien noté, je crois même qu'il a été étudié mais on le refera de façon plus précise pour voir ce qu'on peut encore améliorer dans ces tarifs, et puis je n'avais pas réalisé qu'il pouvait y avoir quelque chose aux alentours de 1 000 €. Pourquoi pas, on va regarder, on a noté ce point-là.

#### **Madame Annie Sauvaget**

Je félicite le conseil pour avoir, pour une fois, en conseil municipal quelque chose de détaillé et de précis, même si bien sûr l'accès au tarif était sur mot de passe et non téléchargeable, il faut le savoir, ce qui est publié n'est pas téléchargeable, c'est dommage. Mais pour une fois nous avons des informations et je trouve ça très intéressant.

Il faut tout de même souligner que les réponses à mes questions d'éclaircissement sur le contenu me sont parvenues ce soir à 18 h 22, c'est un petit peu juste quand même. Merci beaucoup André, c'est une première depuis 2021 où nous étions de concert, je dois avouer que c'est une grande reprise des relations au sujet des questions. Ce que je trouve très positif, pour faire synthétique, c'est le souci d'équité qui se manifeste par la prise en compte des tranches les plus extrêmes, donc non seulement les plus basses mais aussi les plus hautes, jusqu'à la tranche de plus de 4 000 € du quotient familial. Je trouve que c'est très intéressant et très important parce que ça reflète bien la cartographie de la population d'Orgeval. Je crois qu'il faudra être très vigilant à maintenir quelque chose qui soit en équilibre avec la cartographie de la population d'Orgeval en termes de revenus et de catégories socioprofessionnelles, il faudra vraiment veiller à cela dans l'avenir puisque cette cartographie va être amenée à évoluer.

Le troisième point positif est le désir de rationaliser les procédures en interne parce qu'avec l'accroissement de la population il faut aller vers quelque chose de plus « industriel », de plus automatisé, avec la facilité des parents par le prélèvement automatique, je trouve ça très bien et le maintien de la souplesse également. Il y a une réelle étude là-dessus. En termes d'interrogations, j'en ai une et c'est sur le périscolaire. [...] Page 2 du document tarifaire, la restauration. C'est une question que je t'avais posée [à André Dupon] mais je n'ai pas eu le temps de lire la réponse, je ne sais pas... Mon observation sur cette grille, il est important que tu la retrouves.

La restauration, tranche quotient familial sur la restauration scolaire. Je constate que les tarifs... Est-ce qu'il y a une erreur?... Les tarifs de la restauration par rapport à 2020 ont diminué pour 5 tranches, et ensuite augmentent pour les deux dernières. Donc on arrive à quelque chose d'un peu paradoxal en termes d'équité. Qu'est-ce qui justifie cela ? Moi je trouve que c'est vraiment dommage, ça ne colle pas du tout. Et puis il aurait été utile de faire des simulations par quelques familles type, en prenant les deux extrêmes par exemple, le quotient le plus bas et le quotient le plus haut, une famille qui utilise tous les services idéalement, quelle serait l'augmentation in fine à la fin du mois avec toutes les augmentations cumulées ? Donc voilà ma question : peux-tu m'assurer qu'effectivement les deux derniers quotients de la restauration est augmentée ?

**Monsieur le Maire**

Je vais laisser la parole à André bien sûr pour répondre. Juste, vous êtes la seule personne qui nous dit à 20 h le soir que des tableaux sont faux avec vos propres calculs. Ces tableaux sont travaillés depuis des semaines – il peut y avoir une erreur – mais vous comprenez que s'il y a une erreur technique, elle sera corrigée, merci de nous aider à la relever mais c'est très difficile, on ne va pas refaire les calculs en direct maintenant sur vos impressions, Madame Sauvaget.

**Madame Annie Sauvaget**

Ce ne sont pas des impressions Monsieur le Maire. J'ai le tableau sous les yeux, ce n'est pas une erreur... [...] c'est de 7,85 à 8 €, je crois que si j'étais en commission finances, comme vous avez souhaité que je n'y sois pas, je ne poserais pas mes questions maintenant, dans le texte du CGCT que je vous ai cité avec madame Beschi le 15 septembre, il n'y a strictement aucune objection pour laquelle 4 conseillers municipaux n'aient pas accès à toutes les commissions. Il n'y a aucune raison.

**Monsieur le Maire**

Vous avez accès à tout...

**Madame Annie Sauvaget**

Ma question est la conséquence de votre choix de fonctionnement Monsieur le Maire. Et ce n'est pas une impression... [...]

**Monsieur André Dupon**

La ligne qui concerne la restauration scolaire qui commence à 2,75 € et qui se termine à 8 €, c'est l'actuelle. Et comme on peut le constater, un effort avait été fait sur les bas revenus puisque, jusqu'en 2020 ils étaient à 3,05 € et ils sont passés à 2,75 €. Ça ce sont les tarifs actuels.

Depuis le début j'ai expliqué qu'on a favorisé les bas revenus, il est certain que les hauts revenus ont subi une hausse. À l'époque.

**Monsieur le Maire**

Je retiens, Madame Sauvaget, qu'effectivement, sur le global nos décisions vont dans le bon sens et qu'il y a des tableaux avec des additions à vérifier.

**Monsieur Jean-Luc Lesieur**

C'est juste une petite explication par rapport au graphique que vous nous avez envoyé avec la note de synthèse, page 7. On constate que les effectifs des enfants ont augmenté entre 2019 et 2022. Et là c'est un tableau des recettes, et on s'aperçoit que celles-ci sont en baisse. Comment expliquez-vous le fait qu'il y ait plus d'enfants et moins de recettes pour la même période ?

**Monsieur André Dupon**

En 2020, il avait été pensé qu'en baissant les tarifs on aurait plus d'enfants. Ça n'a pas été le cas partout. L'impact a été la baisse des recettes. On a pensé que ce serait compensé par plus de monde, ça n'a pas été le cas.

**Monsieur le Maire**

Comme je disais tout à l'heure, on a eu 471 000 € de recettes en moins, liées à la baisse de fréquentation pendant le Covid.

**Monsieur Jean-Luc Lesieur**  
Jusqu'en 2022 ?

**Monsieur le Maire**

*C'est cumulé sur la période. Ça fait beaucoup d'argent.*

*Nous pouvons passer au vote. Quelqu'un souhaite voter contre ? Qui s'abstient ?... Le reste vote pour. Je vous remercie.*

**Le Conseil municipal,**

A adopté à la majorité des membres présents ou représentés, à la majorité des membres présents ou représentés, 19 voix pour et 9 absentions (Mme Le Pellec-Muller, Mme Sauvaget, Mme Beschi, M. Sévec, M. Cornille, Mme Bion, M. Lesieur, M. Lang et Mme Bresset).

---

## Délibération n° 2023-36

### ARMEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE

**Monsieur Dominique Breuzin**

*Je vais essayer de pas être trop long mais c'est quand même un sujet important qui mérite qu'on s'y arrête. Pourquoi cette question : faut-il armer ou pas notre police municipale à Orgeval ?*

*Elle s'est posée à nous quand on a voulu passer de 2 policiers municipaux à 6, ce qui est le cas aujourd'hui. Pendant le recrutement, on s'est aperçu en fait que c'était un frein au recrutement quand nos policiers n'étaient pas armés puisqu'il y a un manque d'effectif important en France de policiers, qu'ils ont le choix de leur affectation et que bien sûr ils peuvent décider d'aller dans une commune armée ou non armée. La plupart du temps ils n'ont pas donné suite puisqu'on n'était pas armés. Je rappelle aussi que la loi permet au maire d'être seul décisionnaire sur ce sujet, mais bien entendu ce n'est pas ce qu'il a voulu faire et ce n'est pas ce que nous avons voulu faire puisque nous avons voulu prendre le temps de la réflexion en essayant de rester objectifs et qu'on a travaillé le sujet depuis maintenant plus d'un an.*

*Je suis allé visiter des postes de police comme Verneuil, Vernouillet et Sartrouville, pour voir leur installation, pour profiter de leur expérience et échanger avec eux. J'ai beaucoup échangé aussi avec la police de Villennes et de Chambourcy, plus proches de nous, et nous avons voulu surtout consulter les Orgevalais au travers d'un questionnaire que nous avons mis en ligne d'une part et sur papier puisque nous avons mis une urne à la mairie et à la Croisée pendant au moins six mois. Nous avons récolté au moins 600 réponses, plus même, dont je vous donnerai le résultat tout à l'heure. On a pris le sujet vraiment au sérieux, on a voulu l'étudier à fond. J'ai échangé aussi beaucoup avec des gens qui étaient « pour », j'ai échangé avec des gens qui étaient « contre », ils m'ont dit pourquoi, et je me suis aperçu qu'il y avait encore cette image bien ancrée du « policier-cowboy » qui dégaine plus vite que le faisait Lucky Luke à l'époque et pourtant il dégainait déjà vite. Nous avons eu aussi dans ce questionnaire beaucoup de commentaires dont nous tiendrons compte, on a fait une synthèse de tout ça parce qu'il y avait des choses intéressantes à retenir pour notre police municipale. Le « policier-cowboy » c'est terminé c'est à la télé, parce que dans la vraie vie vous allez voir, ce n'est pas du tout la même chose.*

*L'armement des policiers municipaux est régi par des textes bien précis, comme le décret 2276 du 24 mars 2000. Ces décrets et arrêtés sont à présents regroupés au sein du Code de sécurité intérieure et précisent quelles armes peuvent équiper les policiers municipaux et surtout dans quelles conditions. De ces textes ressortent les conditions d'armement des polices municipales. Une demande doit être faite par le maire au préfet du département pour sa commune et au nom de chaque agent de police municipale. Six agents, six demandes ; les restrictions législatives pour l'acquisition, la détention et la conservation par la commune des armes et des munitions ; les formations préalables et continues, quant à l'utilisation des armes par les agents. La durée de ces formations dépend de l'arme qui sera choisie, elle peut varier de 15 à 78 heures. En fin de formation,*

les moniteurs se prononcent sur les capacités de l'agent. Si l'avis est favorable, le préfet délivre alors une autorisation de port d'arme nominative. L'agent doit également effectuer au moins 2 séances de formation au tir chaque année, chaque séance de tir se déroule sur une durée de 3 heures. À noter que préalablement, un médecin agréé évalue l'aptitude au port d'arme, il doit établir un certificat médical attestant que l'état de santé physique et psychique – il passe devant un psychologue aussi – de l'agent n'est pas incompatible avec un port d'arme. Par ailleurs, une procédure de surveillance médicale doit être respectée, elle consiste en une visite annuelle auprès du médecin de prévention qui émet à chaque fois un avis sur la base de l'entretien avec l'agent mais aussi des documents obligatoires à transmettre le jour de la visite. Si l'état de santé de l'agent est compatible, le médecin de prévention émet un avis favorable, l'agent est revu au bout d'un an. Dans le cas contraire, le médecin émet un avis différé, renvoie l'agent vers un spécialiste et en informe immédiatement la collectivité verbalement et par courrier recommandé. Les armes ne doivent être utilisées que dans le cas très précis de la légitime défense, bien sûr. Sur la situation nationale, plus de 50 % des policiers municipaux sont armés d'armes à feu et ça, ce sont des chiffres de 2019. Cette proportion est en constante augmentation, elle est mise en relation avec la menace terroriste et les nouvelles missions de sécurité publique confiés aux policiers municipaux. Localement, de nombreuses communes avoisinantes ont déjà fait ce choix : Villennes-sur-Seine, Poissy, Chambourcy, Vernouillet, Verneuil-sur-Seine, Triel, Aubergenville, Flins, Saint-Germain-en-Laye, Ecqueville, Carrières-sous-Poissy, Conflans-Sainte-Honorine. À Orgeval, depuis 2020, des mesures fortes en matière de sécurité ont été prises : renforcement des effectifs ; plus grande amplitude horaire ; ronde de nuit ; renouvellement des caméras de surveillance et l'ouverture prochaine d'un nouveau poste de police. Se pose donc désormais la question de l'armement de notre police municipale. Si 80 % des Français y sont favorables, la ville a souhaité organiser une consultation à ce sujet avant un vote en conseil municipal. Les résultats sont les suivants : plus de 600 réponses ; 80 % des personnes interrogées sont satisfaites de l'évolution du service de la police municipale ; 65 % des personnes interrogées se sentent en sécurité dans leur quartier et 60 % des personnes interrogées se disent favorables ou très favorables à l'armement de la police municipale à Orgeval. Ce projet d'armement est motivé par l'évolution de la société, aucune commune n'est à l'abri d'actes de violence et les policiers sont devenus des cibles. La police municipale est souvent la première arrivée sur les lieux d'un cambriolage, au cours d'un vol, d'une agression, avant même les gendarmes et les armes permettent de protéger les agents et les citoyens. Les drames nationaux et locaux ne font que renforcer ce projet d'armement : Samuel Paty assassiné à Conflans-Sainte-Honorine, les policiers ont dû faire face à une riposte par arme à feu de l'assaillant ; Jean-Baptiste Salvaing et Jessica Schneider, deux agents de police, ont été assassinés à leur domicile de Magnanville ; une agente de police assassinée sur son lieu de travail à Rambouillet.

Au regard de notre volonté politique et aux conclusions de la consultation susvisée, il est proposé au conseil municipal, d'une part de débattre du sujet de société qu'est l'armement de la police municipale et d'autre part de prendre une motion de principe actant notre volonté. Il s'agit d'une motion de principe puisque non obligatoire, l'armement relève donc uniquement de la décision du maire et de l'autorisation préfectorale. J'ajoute que le préfet peut retirer l'arme d'un policier à tout moment ainsi que le chef de la police municipale, si l'on s'aperçoit que l'agent a un comportement qui n'est plus approprié.

Pour rappel, les inscriptions budgétaires 2023 relatives à l'armement sont les suivantes : les armes, 3 500 € ; les munitions, 700 € et l'équipement et l'entretien, 5 100 €. D'autres équipements pourront être achetés, comme des caméras-piétons. Ces caméras ont pour finalité la prévention des incidents au cours des interventions des agents de police municipale ; le constat de l'infraction et la poursuite de leurs auteurs par la collecte de preuves ; la formation et la pédagogie des agents de police municipale. D'ailleurs Villennes, qui a une police municipale armée, vient d'équiper toute sa police de caméras-piétons. C'est une sécurité pour tout le monde, il y a des dispositifs aujourd'hui qui permettent même de déclencher la caméra automatiquement si l'arme est sortie de son étui, c'est très encadré et la plupart du temps, quand il y a un problème, le juge demande à voir la vidéo en premier.

Chaque élu ou chaque groupe d'élus est invité à s'exprimer sur ce sujet et je suis à votre disposition, si vous avez des questions, pour y répondre.

### **Monsieur le Maire**

Merci beaucoup Dominique, j'ajoute qu'il s'agit en premier lieu de protéger la police municipale elle-même parce que les policiers municipaux, avec leur uniforme bleu, sont des cibles. Ça c'est ma première responsabilité en tant que maire sur cet aspect-là. Et puis rappeler aussi qu'Orgeval, pour les « méchants », est identifiée comme une ville non armée alors que toutes les villes à côté le sont, donc c'est plutôt quelque chose qui attire. Nous nous sommes assurés bien sûr de cette discussion avec Les Alluets et Morainvilliers parce que nous avons des accords avec eux pour être sûrs qu'ils partagent, parce qu'il n'est pas question d'avoir une police qui s'arme ou qui se désarme en fonction des horaires et de ses interventions dans telle ou telle commune. Ce que je vous propose pour avancer dans cette discussion, comme je m'y étais engagé, c'est de donner la parole à ceux qui souhaitent la prendre pendant une minute, une minute et demi, pour nous donner son sentiment avant que nous passions au vote.

### **Monsieur Gilles Picard**

C'est un sujet délicat sur lequel je n'étais pas forcément à l'aise et sur lequel je n'avais pas forcément une opinion complètement tranchée. Mais je dois constater, ainsi que tu l'as rappelé, que ça va quand même dans le sens de l'histoire puisque nos voisins immédiats et même au-delà arment de plus en plus leur police municipale. Je me suis posé la question, un peu comme en médecine : est-ce qu'on peut mesurer le ratio avantages/risques à armer ou ne pas armer la police municipale ? Sans entrer dans le détail de mes analyses personnelles, je trouve qu'il y a aujourd'hui plus de risques à ne pas armer la police qu'à l'armer. Cependant, il conviendra d'être vigilant, de manière à avoir une analyse fine de l'usage ou du non-usage des armes létales et de manière peut-être à adapter notre position au fil du temps s'il y a lieu. J'ai bien entendu que de toute façon toutes les précautions vont être prises dans le cadre d'un protocole très strict et par conséquent, je voterai pour l'armement de la police municipale à Orgeval.

### **Madame Murielle Deloizy**

On a vu que chaque personne serait revue tous les ans. Ma question serait de savoir si c'est vraiment tous les ans et pas tous les deux ans ou les cinq ans. Tous les ans ça me paraît plus raisonnable qu'un contrôle tous les cinq ans.

### **Monsieur Dominique Breuzin**

Il faut savoir qu'aujourd'hui les policiers municipaux reçoivent exactement la même formation que les policiers nationaux, ce qui n'était pas le cas avant effectivement il y a quelques années. Ils passent évidemment des entretiens préalables, etc. pour savoir s'ils sont aptes à porter une arme mais ils sont effectivement revus tous les ans par un médecin qui décide de les envoyer à nouveau chez le psychologue, etc. s'il détecte quelque chose qui ne va pas et son arme peut être retirée du jour au lendemain. Et comme je disais tout à l'heure, même le chef de la police municipale, s'il voit qu'un de ses policiers a un comportement douteux avec son arme, il peut lui retirer du jour au lendemain, il a le pouvoir de faire ça et le maire aussi bien sûr.

### **Madame Samia Gherbi**

Je veux bien comprendre que c'est un métier difficile mais, contrairement à Gilles, j'avais un avis tranché, je n'ai pas honte de le dire je suis a priori contre, mais tes arguments m'ont fait changer, je ne sais pas trop. Cela dit, les caméras, etc., « le policier qui est là pour se défendre », j'ai peur qu'il y ait des bavures. Quand on se défend, quand on est face à quelqu'un qui est armé, est-ce qu'on vise le cœur ? Le pied ? On vise quoi ? On se défend, d'accord, mais l'utilisation de l'arme c'est aussi dans l'action, dans le temps, dans la panique... On peut mal viser ou penser que l'autre est armé [mais qui pourrait s'avérer] et puis tuer... Moi, tuer quelqu'un qui vole ou qui essaie de voler une voiture... Comme c'est de l'ordre de l'humain, c'est vrai que c'est bien de protéger mais j'ai quand même du mal. Un policier, on l'évalue, on contrôle s'il est capable, etc. mais je ne sais pas si ces études, ces analyses par les psychologues sont bien faites. Si l'on est à même de juger que quelqu'un est capable

de porter une arme, ce n'est pas évident de jauger... Je peux entendre, Olivier, que le métier que vous faites est dur, je vous en remercie, pour la sécurité, mais j'ai quand même le droit je pense de dire que j'ai peur qu'il y ait des bavures.

#### **Monsieur le Maire**

Je pense qu'effectivement c'est le but de cette discussion. On n'est pas là dans un vote tout à fait ordinaire, il faut vraiment laisser parler son cœur, son affect et toutes ses inquiétudes et c'est en les exprimant de cette façon-là que chacun réfléchit. Je vais te donner une information Dominique, tu me diras si je ne dis pas de bêtises, je pense que 80 % voire 90 % des policiers ne se servent jamais de leur arme pendant toute leur carrière et c'est plutôt une bonne chose.

#### **Monsieur Dominique Breuzin**

Ils ne se servent jamais de leur arme, c'est plutôt de l'intimidation quand ils ont affaire à des « méchants » comme dit monsieur le Maire. Il y a très rarement des bavures, suffisamment rares pour que ça passe au JT quand il y en a une, en France.

#### **Madame Samia Gherbi**

Sauf à l'époque de Coluche ?...

[Rires]

#### **Monsieur Philippe Stenger**

Le projet a été bien posé par Dominique et il a exposé tous les faits. J'entends ce que dit Samia, c'est clair qu'il y a un risque, il y a toujours un risque quand on prend une décision de ce type. Il faut évaluer le risque qu'il y a en face. Je pense qu'aujourd'hui à Orgeval on n'a pas l'impression d'être en insécurité. Par contre je vois l'évolution, les lieux autour de nous, ce qu'on voyait avant dans les grandes villes on voit maintenant des faits délictueux dans les petites communes et demain dans Orgeval, donc quelque part c'est anticiper. Et je dirais que c'est inévitable à un moment. Idéalement il faudrait vivre sans, mais malheureusement la société nous amène à changer et aller dans ce sens.

#### **Monsieur Jacques Lang**

Je te remercie Dominique pour ta présentation. C'est un sujet très important qui concerne tous les Orgevalais. Je voulais vous dire qu'armer la police, c'est aller dans le sens de l'histoire et je rejoins ce qu'a dit Gilles. C'est assurer une meilleure formation, une meilleure motivation et au final une meilleure qualité pour la sécurité de nos concitoyens, donc je suis favorable.

#### **Madame Annie Sauvaget**

Merci de permettre ce débat, je trouve que c'est très important c'est une très bonne chose sur un sujet aussi sensible. Ma conviction personnelle c'est que je ne souhaite pas vivre dans une société où il y a des armes dans la rue, c'est clair, ça me choque. Mais malheureusement nous sommes élus, enfin je pense qu'en tant qu'élus nous ne sommes pas trop là pour parler de nos convictions personnelles même si on a le droit et qu'il est tout à fait légitime de les dire, mais mon sens du mandat d'élu c'est de réfléchir en dehors de nous et de réfléchir à la société et à l'environnement dans lesquels on est, et à l'environnement dans lequel on prend des décisions en conseil municipal. À ce titre-là, malheureusement, je suis pour l'armement de la police municipale. J'ai moi aussi contacté et consulté des policiers nationaux, dont un cet après-midi, qui m'a remis des documents sur la sécurité des femmes dans l'espace public que j'ai laissé à l'entrée si vous voulez Monsieur le Maire les mettre dans la mairie à distribution du public. J'ai discuté avec différents policiers nationaux et gendarmes, et tous m'ont répondu la même chose. C'est malheureux, c'est comme ça, c'est nécessaire, un « bleu » reste un « bleu » devant des délinquants, et quand le « bleu » n'a pas d'armes c'est une cible et il est très facile de savoir qu'à Orgeval les policiers n'ont pas d'arme. Il y a quelque chose d'autre de très important que je voudrais ajouter, c'est qu'effectivement le diagnostic de l'habilitation à avoir une arme et à la conserver, ça reste quelque chose qui peut être aléatoire et ça n'est finalement pas le principal aspect. Pour moi le principal aspect, le deuxième aspect, de la même manière que l'on a deux mains, deux pieds, etc., c'est quelque chose de très complémentaire au port d'armes, c'est la civilité, le relationnel, la qualité de l'écoute que les policiers municipaux doivent avoir avec les

habitants. Quand je dis « doivent », je ne dis pas qu'ils n'en ont pas, je dis que puisqu'ils ont des armes il faut mettre au même niveau la qualité relationnelle que les policiers municipaux ont avec la population. Par exemple, si une dame en poussette est gênée par une voiture ou une racine d'arbre etc., on lui conseille autre chose que de traverser avec la poussette sur une rue, où il y a différents exemples comme ça, vécus, qui me sont remontés. Donc pour moi, oui, armons-les, et surtout, deuxième point extrêmement important, débrouillons-nous pour trouver des formations sur la qualité de relationnel avec les habitants, sur la compréhension des contraintes que peuvent avoir les habitants quand il s'agit d'aller chercher les enfants à l'école, de décharger sa grand-mère devant chez soi ou de sortir 15 kg de courses de son coffre, il faut qu'il y ait une compréhension à ce niveau-là aussi, puisque les rues d'Orgeval vont être saturées, il y aura de plus en plus d'enfants etc. Donc armement, oui, formation à la qualité relationnelle, indispensable également et tout autant sinon plus. Et je porte confiance aux policiers municipaux pour accepter ce défi parce qu'il me semble que ce soit dans leur désir que d'avoir cette qualité relationnelle.

### **Monsieur Pascal Sévec**

Au début, quand on a lu des délibérations j'avais potentiellement une décision prise qui était différente de celles que j'entends aujourd'hui. Moi, la seule chose qui me gêne, Monsieur le Maire et les élus, c'est le fait qu'il n'y ait pas, d'entrée de jeu, la caméra-piéton. Je pense que le fait d'avoir cet équipement systématique pour six agents – je ne sais pas le prix d'une caméra-piéton aujourd'hui mais je ne pense pas que ça va chercher très loin – ça rassurerait la totalité de nos concitoyens.

En fonction de ce choix, ma décision pourrait être différente de l'abstention d'une voix pour voter « pour ».

### **Madame Sylvie Bion**

Jusqu'à maintenant, l'armement la police municipale n'en a pas eu besoin ou ça ne leur a pas fait défaut. Du coup je me demande pourquoi maintenant on veut les armer. Je ne m'étais pas posé la question de l'armement jusqu'à maintenant et ça m'interpelle. On est dans une ville où il n'y a pas tellement de délinquants.

### **Monsieur Dominique Breuzin**

Je pense qu'il y a dix ans ça ne posait pas de problème, il y a cinq ans ça n'en posait pas trop non plus. Aujourd'hui, il y a une montée de la violence partout. Même si Orgeval est calme, la plupart du temps [les policiers municipaux] sont les premiers arrivés sur les lieux parce qu'ils sont sur place, la gendarmerie gère sept communes ; le temps qu'elle arrive les policiers sont déjà sur place. Moi je me mets à leur place notamment dans les rondes de nuit, quand ils arrivent devant des délinquants, qu'ils n'ont rien pour se défendre et qu'en face ils ont ce qu'il faut, la question se pose aujourd'hui et c'est vrai qu'elle ne se posait pas il y a dix ans parce qu'il n'y avait pas cette violence et ces incivilités en permanence.

### **Madame Aude Beschi**

Merci Dominique pour ce débat et merci Monsieur le Maire pour ce récapitulatif. Quand on appelle la police parce qu'on a peur, parce qu'on est agressé, on demande à la police de venir faire barrage à cette agression, de nous défendre et de se mettre entre nous et l'agresseur. Entre nous et les délinquants, entre nous et les criminels. Quand on appelle la police, on s'attend à ce que la police arrive et on ne se demande pas si la police est suffisamment armée pour faire ce qu'elle a à faire, le maintien de l'ordre, et on ne se demande pas non plus si la personne qui va arriver sera en mesure de se défendre. Tout cela pour vous dire que, en ce qui me concerne, quand je pense aux forces de l'ordre quelles qu'elles soient, et ce soir on parle de la police municipale, je pense à des gens qui sont nos concitoyens, qui sont nos voisins, qui sont nos frères, nos cousins, nos cousines. Et quand on pense à eux en tant que personnes, on s'aperçoit qu'il est absolument nécessaire de leur donner les moyens d'agir, de prévenir et de maintenir l'ordre, et on doit aussi leur donner la possibilité de nous défendre, et de se défendre. C'est trop facile de se dire : « on va téléphoner, ils vont venir et on verra ce qui arrive ». Ils portent un uniforme, tous. Vous l'avez dit Monsieur le Maire et merci Dominique pour l'avoir rappelé, effectivement nos policiers sont des cibles vivantes. Ils portent un uniforme et ils sont identifiables. Et j'ai envie de rajouter et ça c'est un point important, ils sont identifiables et identifiés,

surtout dans des petites communes. C'est-à-dire que l'on sait qui ils sont quand ils ont l'uniforme et aussi qui ils sont quand ils ne le portent plus. Et ça c'est un autre sujet que j'aimerais qu'on aborde à l'avenir et je suis sûre que ce sera abordé, sur le port des armes et le choix de l'endroit où les armes sont entreposées.

Il ne faut pas oublier que c'est un métier, les policiers municipaux sont formés, ils sont identifiés, ils sont sélectionnés et cela tout au long de leur vie professionnelle. Je voudrais noter aussi que pour faire ce métier il faut du courage et du dévouement. Inutile de reparler de tous les faits divers, tous plus sordides les uns que les autres et c'est en ça et en tant qu'élue que je pense que nous devons donner les moyens à la police municipale d'agir ; en tant qu'élus, nous devons aussi défendre celles et ceux qui se dévouent pour nous protéger et nous défendre au péril de leur vie. Il est inutile d'attendre qu'il y ait un drame pour se dire qu'on aurait pu faire quelque chose, c'est à nous de choisir ce soir. Je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de tabou sur ce sujet-là, il ne faut pas qu'il y ait de crainte et nous devons communiquer, nous devons dire ce que nous en pensons. Eu égard aux réponses du sondage qui a été réalisé sur ce sujet, eu égard à la demande de notre personnel, en tant qu'élue, je suis donc favorable à l'armement de la police municipale.

#### **Monsieur Jean-Luc Lesieur**

Merc à Dominique pour toutes ces informations. On déclenche un débat sur l'armement des policiers et c'est très bien, c'est une très bonne chose. Je suis d'accord avec la plupart des interventions, par contre on oublie de parler de l'armement des voyous, des voleurs, des gangsters, personne n'en parle. Je trouve que tout ceci n'est question que d'équilibre et je suis pour l'armement des policiers municipaux.

#### **Monsieur Philippe Cornille**

Merci Dominique. C'est un constat, la société est de plus en plus violente et on a même affaire à une banalisation de la violence, on a ça tous les jours devant nos écrans de télévision. La France devient presque un champ de bataille dans certains endroits et les petites villes de province ne sont pas à l'abri non plus et Orgeval en fait partie. Je crois que tout le territoire français est concerné. Donner la possibilité aux policiers municipaux de porter une arme me semble convenir à l'évolution de la société d'autant plus qu'effectivement, comme on l'a déjà dit, il est quand même bien de protéger nos agents qui n'ont pas grand-chose pour se défendre quand ils sont face à des agresseurs qui n'ont ni foi ni loi. Je suis favorable à l'armement de la police municipale.

#### **Madame Armande Le Pellec-Muller**

Comme tous les élus, je remercie Monsieur le Maire d'avoir mis ce sujet à l'ordre du jour et à Dominique pour son exposé. C'est un sujet extrêmement compliqué, sensible et difficile, et encore plus pour moi, compte tenu d'un certain nombre de convictions que je peux avoir. D'abord je voudrais aborder le sondage, ce n'est pas une enquête. C'est un sondage qui a été effectué par la mairie, même si par ailleurs 600 personnes y ont participé. Je me pose la question de connaître le profil de ces répondants qui ont permis de passer du sondage à l'enquête, en particulier le sexe, l'âge, la profession, retraité ou pas, etc. pour savoir si ce panel de répondants est représentatif de la population même si 600 personnes peuvent laisser penser aussi que beaucoup de monde a participé et que sans doute on retrouve une diversité mais on ne le sait pas vraiment. Pourquoi je dis ça ? Parce que je me suis interrogée sur le fait que 65 % des répondants se sentent en sécurité dans leur quartier. Donc a priori il n'y a pas d'inquiétude puisqu'on se sent protégé et on se sent en sécurité.

Et dans le même temps, 60 % sans doute une partie des mêmes ou peut-être une partie différente, se disent favorables ou très favorables à l'armement de la police municipale dans un contexte où ils développent un sentiment vécu de sécurité tout en souhaitant que la police municipale soit armée. Pour moi s'est compliqué d'analyser ce résultat et je ne sais pas trop quoi en faire. Qu'est-ce qu'il me dit, ce résultat ? Dans un contexte où à Orgeval nous avons augmenté le nombre de nos agents de police - et c'était vraiment nécessaire et il faut le saluer - la mise en place des caméras, la dynamique de mise en sécurité étaient absolument nécessaires.

Ajoutons aussi qu'à Orgeval, nous avons une gendarmerie avec des gendarmes armés, puisque les gendarmes sont des militaires. Le deuxième sujet, c'est celui de la formation. Je me suis exprimée en

commission des finances sur ce sujet, j'ai trouvé que le volume horaire - entre 12 heures et 78 heures - était me semble-t-il insuffisant. Je me demandais, et j'aimerais bien avoir la réponse ce soir, quels seraient les types de modules de formation choisis à Orgeval, pour quel volume, quelle garantie à la fois de la formation initiale et de la formation continue ? Dans tous les cas, et comme l'a dit tout à l'heure Pascal Sevec et nous sommes absolument d'accord sur ce sujet, en cas d'armement de la police, il sera indispensable d'être vigilant sur cette formation initiale et cette formation continue et surtout sur la dotation des agents en caméras-piétons qui nécessairement doivent aller de pair avec l'armement et nécessairement à la limite je dirais, devrait aller de pair avec l'exercice du métier de représentants de l'autorité et de la sécurité. Dernière remarque et après je donnerai ma position, je me posais la question des arguments que nous avons partagés, des arguments qui nous ont été donnés dans le dossier mis à notre disposition. Aucune information sur l'évolution de la délinquance à Orgeval. Comment a-t-on apprécié l'insécurité à Orgeval ? Notre ville présente-t-elle des chiffres alarmants en termes de délits, de délinquance et d'agression ? Et pas d'incivilités, parce qu'on n'arme pas la police parce qu'il y a des incivilités. On arme la police parce que, au-delà du sentiment d'insécurité il y a des données factuelles qui font qu'il y a de l'insécurité. C'est juste une question et je souhaite juste qu'on puisse me répondre parce que je n'ai pas les informations. Pour conclure, j'entends la pression exercée par la progression constante de l'armement de la police municipale dans tout le pays. J'entends qu'on est dans une société de plus en plus en plus sensible aux questions de sécurité et surtout à la diversité des missions de notre police, qu'elle soit nationale ou municipale. J'entends les arguments selon lesquels plusieurs villes avoisinantes ont fait ce choix et qu'en conséquence il devient de plus en plus difficile de recruter au sein des villes qui n'ont pas fait ce choix et qui donc serait affectées avec des difficultés de recrutement particulières. Et j'entends surtout et je le dis devant le chef de la police avec lequel j'ai déjà discuté de ces sujets, j'entends la nécessité de protéger celles et ceux qui sont garants de la sécurité de protéger nos policiers, qui sont la cible de violences dans certaines villes ou quartiers. D'ailleurs, comme toutes celles et ceux qui portent l'uniforme, je pense aux pompiers. J'entends, parce que j'ai un profond respect pour ces métiers et ses missions et que je les défends toujours dans un pays où je trouve que le rapport à l'autorité est un peu déliquescents. Je finis sur ce sujet extrêmement sensible, j'aurais aimé avoir plus d'arguments d'une autre nature que le ressenti des habitants, les pratiques d'armement de la police ailleurs, les difficultés à recruter, j'aimerais obtenir de façon complémentaire une sorte de photo quantifiée de la sécurité et de la sécurité sur notre ville. Pour toutes ces raisons, j'ai des convictions très profondes, mais dans l'attente d'un retour d'expérience de la part de nos agents de police en qui j'ai pleinement confiance et de chiffres précis sur l'insécurité à Orgeval, je me positionnerai, pour l'heure, en abstention, sachant que nous avons décidé de nous positionner individuellement et pas en tant que groupe.

#### **Monsieur Maxime Béchaud**

Moi je suis complètement « pour » quitte même à multiplier par 2 l'exercice de tir annuel qui est obligatoire, à savoir que la caméra-piéton est d'une importance également absolue. Armer la police, c'est surtout aussi permettre aux agents de se défendre eux-mêmes avant de nous défendre, parce qu'ils sont entre nous. C'est donc une des raisons pour lesquelles je voterai pour l'armement de la police municipale, tout en sachant qu'également on a la gendarmerie depuis un certain nombre d'années les gendarmes sont également armés et ça n'a choqué personne jusqu'à présent.

#### **Monsieur Frédéric Simon**

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit madame Le Pellec sur le sentiment d'insécurité. En fait il n'y a pas de lien entre le fait d'être armé et la baisse de la criminalité. Ce n'est pas le rapport, ce n'est pas ce qui se passe, ce n'est pas fait pour ça. L'arme létale, c'est un outil qui doit servir à la protection des policiers municipaux avant tout. Pas à la répression, c'est pour de la protection. Pour ce qui est de la gendarmerie, effectivement les gendarmes sont armés, mais ils ne sont pas dédiés à Orgeval. On a une caserne, c'est-à-dire que des gendarmes viennent habiter ici. Mais ils sont sur tout le territoire. Qui arrive en premier quand il y a un incident dans Orgeval ? C'est la police municipale. Le fait qu'il y ait la gendarmerie n'est pas un argument. Ce n'est pas la gendarmerie d'Orgeval et puis aujourd'hui, quand on voit leurs missions, entre Mantes et Saint-Germain-en-Laye voire plus loin, c'est très

difficile pour eux d'intervenir quand il y a un incident à Orgeval. Et surtout, la police municipale est avant tout une police de proximité et le fait qu'ils soient armés ne va pas les rendre plus distants de la population. Ce n'est pas l'arme qui va empêcher les gens d'aller vers les policiers municipaux comme ils le font aujourd'hui, et ce n'est pas ça qui va empêcher les policiers municipaux d'aller vers les gens et d'aller vers les enfants. Donc moi aussi, je suis pour l'armement de la police municipale, sachant que de toute façon, la loi encadre beaucoup mieux aujourd'hui qu'avant et effectivement, plus il y aura d'exercices de tir mieux ce sera.

#### **Madame Sandra Chevie**

Au départ je n'étais pas non plus pour l'armement, je me sens en sécurité dans mon quartier mais en fait je me rends bien compte que dans certaines circonstances les policiers n'ont pas nécessairement envie d'intervenir s'ils sentent que le rapport de force ne va pas être bon et que dans ce cas-là, ils sont incapables d'exercer leur fonction et qu'il faut bien qu'ils soient capables de se défendre face au sentiment d'impunité grandissante des délinquants et il faut se rendre à l'évidence et je leur fais confiance pour rester une police de proximité à notre service et pas contre nous.

#### **Monsieur Dominique Breuzin**

Je peux donner quelques précisions, notamment à Armande sur le résultat du questionnaire. Tous les quartiers d'Orgeval, tous les hameaux ont répondu. Il n'y a pas un hameau plus qu'un autre qui a répondu, c'est assez partagé.

Quand on parle de sentiment de sécurité dans son quartier, tant mieux, ça veut dire que la police fait bien son boulot mais c'est plutôt leur sécurité à eux qu'il faut aussi assurer. Ce n'est pas incompatible, les gens ont un sentiment de sécurité dans leur quartier, tant mieux, mais pas les policiers. La tranche d'âge était plutôt entre 40 et 60 ans pour la moitié des gens qui ont répondu, plus de 60 ans, 25 % et 18-40 ans 25 %. Ça se répartit à peu près comme ça. 56 % des hommes ont répondu, 43 % sont des femmes (j'arrondis). Ceux qui ont répondu à ce questionnaire avaient beaucoup d'inquiétude sur la formation. Pour répondre aussi à ta question de tout à l'heure, selon la catégorie d'arme choisie par Orgeval, le nombre d'heures n'est pas le même évidemment. Un module lanceur de balles n'a pas le même nombre d'heures, c'est 6 heures de formation ; une arme de catégorie B, une arme létale, c'est 45 heures. Donc évidemment, selon l'arme choisie la durée de formation n'est pas la même, mais tout ça s'est très encadré, ce n'est pas nous qui décidons de tout ça, et un préfet n'acceptera d'armer un policier que quand tout cela sera conforme.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Dominique, et ton sentiment personnel ? Plutôt favorable j'imagine ?

#### **Monsieur Dominique Breuzin**

Oui je crois qu'on avait compris que j'étais plutôt favorable.

#### **Madame Nadine Jutteau**

J'étais très hésitante au départ mais j'ai entendu suffisamment d'arguments qui m'ont convaincue qu'effectivement il était préférable d'armer la police.

#### **Monsieur Pierre Gagnière**

Je regrette vraiment que l'on soit dans cette situation parce que j'espérais ne jamais connaître cela, mais je crois que, même si le risque zéro n'existe pas, je suis pour l'armement de la police. Et je fais confiance au même titre qu'on fait confiance aux compétences des gens à la formation continue et on fait confiance quant à l'analyse de ce qu'il se passe à Orgeval. Ce qui est important ce n'est pas ce qui s'est passé, c'est ce qui va se passer. Et là, il faut être assez humble pour savoir ce qui va se passer avec les problèmes de sécurité dans le futur et je crois qu'on peut y passer beaucoup de temps. C'est pour cela qu'on n'a pas le temps de faire ça, parce que tout le monde a une bonne raison de dire qu'on n'est pas sûr. Et à un moment il faut savoir prendre des risques, donc je suis pour l'armement.

**Monsieur Jean-Luc Béquart**

Beaucoup de choses ont été dites, moi je suis favorable à l'armement et effectivement il faudra absolument que ce soit complété par une caméra-piéton.

**Monsieur Christian Jutteau**

Je pense qu'il aurait été utile que l'on ait des chiffres parce qu'en fait on ne sait pas dire sur Orgeval s'il y a beaucoup de vols, des agressions, etc. Il faudrait mettre en place un suivi afin que l'on puisse mesurer si cela aura un effet, ou pas, sur cette évolution. Je suis favorable.

**Monsieur André Dupon**

Je suis extrêmement jaloux parce que quand j'ai présenté les tarifs je n'ai pas entendu autant de remerciements.

[Rires]

En ce qui concerne mon sentiment, pendant longtemps j'ai cru que comme il y avait la gendarmerie sur Orgeval on pouvait se passer d'armement de la police et c'est un vieux débat. Olivier Momanceau ici présent de me contredira pas, parce que même dans les mandatures passées il y avait déjà eu des demandes. Il y a un sujet dont on n'a pas parlé autour de la table et Orgeval n'y échappe pas, c'est le problème de la drogue. Il y a des trafics de drogue et on sait aujourd'hui et on l'entend, les guerres de clan avec des jeunes qui ont des kalashnikov. Tant qu'ils s'entretuent entre eux, on dit que ça en fait un de moins. Le problème c'est que le jour où il y aura un policier non armé en face, là il risque d'avoir un drame. Ça ne se passera peut-être jamais mais ça risque de se passer. Ce qui fait que je suis en faveur de l'armement de la police municipale.

**Monsieur le Maire**

Merci beaucoup, on a fait le tour. Je vous propose de passer au vote. La question qui vous est posée, il s'agit d'exprimer son accord avec l'armement de la police municipale en adoptant cette motion. C'est-à-dire qu'après, les détails, le calendrier, tout cela est de mon ressort sur une décision. Mais votre avis au niveau du conseil est quand même très important dans ma décision définitive. [...]

Ce que j'ai retenu de toute cette discussion, j'ai retenu qu'il fallait adapter au fil du temps, c'est-à-dire que je pense que c'est bien que nous nous retrouvions pour faire un bilan après un an sur l'équipement de la police pour voir où on en est et notre ressenti par rapport à ça. Je pense que vous avez tous souhaité un peu de documentation sur le suivi psychologique et la formation, on doit avoir des textes à vous communiquer comme information, il y a le traitement des éventuelles bavures, donc là on verra, ça fait un peu partie du schéma que l'on verra dans un an s'il y a quelque chose qui ne nous convient pas qu'il faudrait revoir et puis bien entendu, sujet très important, sur les caméras-piétons que nous allons mettre dans le dossier de base.

Je n'avais pas forcément vu cette importance, mais je pense que ce débat au moins pour ce point-là, n'est pas inutile il s'en faut.

Mon opinion personnelle, je ne voulais pas vous la donner parce que je souhaitais vraiment un débat de cette façon-là. À titre personnel, j'ai été très longtemps largement « contre », mais en revanche l'expérience et le travail – merci encore Dominique – qui a été réalisé toute cette année sur les drames qu'on a connus dans les communes aux alentours, notamment sur le besoin de protéger notre police municipale avant tout, comme cela a été souligné largement par beaucoup d'entre vous, m'ont fait changer d'avis et je voterai « pour ».

Je propose de passer au vote. Est-ce que quelqu'un souhaite voter contre cette délibération ? Est-ce que quelqu'un souhaite s'abstenir ?... Deux abstentions. Et tous les autres votent « pour ». Je vous remercie pour cette délibération et pour ce débat très intéressant.

**Le Conseil municipal,**

A débattu à la majorité des membres présents ou représentés 25 voix pour et 2 abstentions (Mme Le Pellec-Muller et Mme Sauvaget)

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE D'ORGEVAL  
AVEC LA COMMUNE DES ALLUETS-LE-ROI**

**Monsieur Dominique Breuzin**

*On va parler d'une convention de mise à disposition de la police municipale d'Orgeval avec la commune des Alluets-le-Roi. On avait prévu de faire celle de Morainvilliers en même temps, on a déjà une convention avec Morainvilliers mais elle a besoin d'être revue, il reste encore quelques points à éclaircir chez nous et chez eux, donc on la passera certainement en septembre et on ne va faire que les Alluets-le-Roi. Les Alluets, c'est quelque chose de nouveau, puisqu'aujourd'hui on n'a pas de convention avec eux. Étant donné les difficultés qu'a cette ville d'avoir sa propre police municipale, les Alluets souhaitent bénéficier du professionnalisme de l'équipe de la police municipale d'Orgeval pour assurer des missions d'ilotage sur leur territoire. Pour créer une police pluricommunale, l'article L 512-1 du Code de sécurité intérieure précise les conditions à remplir par les deux collectivités : convention de mise à disposition conclue entre les communes précisant les modalités d'organisation et de financement liées à cette mise à disposition ; existence d'une convention de coordination police municipale et gendarmerie pour chaque collectivité et validée par le préfet ; et une mise à disposition, par arrêté municipal, pour chaque agent de la police municipale. Pour la ville des Alluets-le-Roi, un forfait de 20 heures par mois est réparti selon un planning défini par les deux collectivités. En contrepartie, la ville des Alluets-le-Roi s'acquittera d'une compensation financière horaire calculée sur le nombre d'heures réalisées et les frais réels engagés pour ce service, selon le compte administratif de l'année précédente. Pour information, on parle de 34,45 € de l'heure par agent, ce qui pourrait faire, compte tenu du nombre d'heures, un total pour les Alluets-le-Roi de 11 653 € par an, qui sera reversé à Orgeval.*

*Il vous est proposé de valider la convention ci-jointe de mise à disposition de la police municipale et d'autoriser Monsieur le Maire de la signer. Cependant, il vous est précisé que la convention de mise à disposition de la police municipale ne pourra être signée par les deux parties tant que la convention de coordination ne sera pas effective pour la ville des Alluets-le-Roi. Il faut d'abord que tout soit calé pour qu'on puisse l'appliquer.*

**Monsieur le Maire**

*Pas de questions ?...*

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Lorsque l'année dernière on avait abordé la question de la convention avec Morainvilliers, je n'avais pas compris qu'il y aurait éventuellement d'autres conventions qui pourraient ensuite se greffer comme celle dont on vient de parler, concernant la commune des Alluets.*

*Il faut quand même rappeler ce qu'on entend par coût complet des prestations, parce que l'année dernière il me semblait que le coût des prestations était plutôt à hauteur de 68 € de l'heure avec Morainvilliers et là on parle de 34 €...*

**Monsieur Dominique Breuzin**

*68 € de l'heure pour deux agents. Là on parle de 34 € pour un agent.*

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Pour chaque agent dans le cadre des 20 heures.*

**Monsieur Dominique Breuzin**

*Absolument.*

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Et les 20 heures comme les 30 heures, ça sera un seul ou deux fois ?... 30 heures globalement pour Morainvilliers et 20 heures globalement pour les Alluets...*

**Monsieur Dominique Breuzin**

*Oui.*

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

*D'accord. Donc la question du coût complet, c'est un sujet sur lequel j'aimerais quand même qu'on revienne, parce que la ville d'Orgeval a engagé des frais qui a priori ne sont pas comptabilisés autour de la construction du nouveau poste de police par exemple. Le sujet de l'armement est évoqué dans la délibération mais ce n'est pas très précis. Est-ce qu'on pourrait en savoir plus sur les maires et les conseils municipaux correspondants à ces deux villes ? Comment se positionnent-ils sur ces sujets ? Et puis enfin je souhaiterais faire remarquer que l'augmentation des effectifs de la police municipale portée par la ville d'Orgeval était une question qui répondait au besoin crucial d'augmentation de la présence de la police municipale à Orgeval. Donc je souhaiterais que l'on soit extrêmement vigilants dans le partage de notre police municipale avec d'autres villes avoisinantes, même si la convention est intéressante. On comprend pour les villes avoisinantes mais je pense qu'il faut garder notre vigilance, de sorte que nos agents puissent répondre aux besoins grandissants que nous avons sur Orgeval sur les différents sujets de sécurité. Mais en cas de suppression de poste, c'est nous ? C'est la ville d'Orgeval qui supportera toute seule la charge induite.*

**Monsieur le Maire**

*Je vais vous répondre rapidement. Effectivement, il y a une proximité entre nos trois communes pour ce type de service. C'est-à-dire que la convention avec Morainvilliers existe depuis longtemps, la convention avec les Alluets a été demandée par la maire et encouragée par notre police municipale qui a d'ailleurs, avant la convention, fait des interventions. Il y a eu des problèmes de nids de guêpes, des problèmes de personnes en détresse pour lesquels notre police était déjà intervenue ; des problèmes d'accidents de la circulation, etc. on a une proximité. Elle est encouragée aussi par la notion d'entrée-sortie de village, où il y a des endroits d'échappement surveillés, qu'il y ait une convention ou pas, que ce soit en direction de Morainvilliers ou d'Orgeval, donc il y a une proximité et une habitude de travail de cette façon-là. On a demandé avec André, quand on a repris les textes historiques des conventions, à les revoir et à les retravailler, je ne les ai pas ici et ce n'est pas l'objet, mais ils ont été refaits avec notre DGS et le directeur financier justement dans un souci d'intégration des coûts complets, ce qui n'avait pas été fait à l'époque. Donc on est largement dans un schéma d'augmentation raisonnable. Au niveau du fonctionnement, évidemment un point est fait régulièrement avec les trois maires pour voir comment on travaille, parce que je reste le patron de notre police municipale, quelles que soient les interventions. Il y a eu une discussion sur le projet d'armement, on leur a dit et ils ont fait le même genre de consultation dans leur commune, comme je le disais tout à l'heure. Et puis il y a régulièrement des discussions avec nous et le chef de la police municipale sur le niveau de service. Par exemple, madame Deveze, pour Morainvilliers, nous demande un petit effort pour faire des interventions occasionnellement devant ses écoles. Mais nous, devant les écoles, c'est priorité à Orgeval, c'est un gros travail. Donc on va voir comment, de façon ponctuelle, on peut essayer de d'étendre le calendrier. Si on ne peut pas, on ne peut pas. Si on peut, on essaiera de le faire et là aussi, avec des bilans réguliers parce que c'est quand même notre police municipale au départ. Et à six, on n'est pas encore surdimensionnés, il s'en faut. Un vrai travail de fond est mené.*

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

*Le coût horaire au coût complet cette année est de 32 € alors qu'il était de 34 € l'année dernière ; C'est pour ça que je me posais la question tout à l'heure à moins que je sois passée à côté d'une information.*

**Monsieur le Maire**

*Il y a le tableau de la convention, c'est 48,55 € sur le tableau. On a vraiment été dans un schéma d'augmentation.*

**Madame Samia Gherbi**

*[Parle sans micro, inaudible]*

**Monsieur le Maire**

[...] Non, c'est pour cela qu'il y a un gros travail d'organisation, de suivi et de partage. [...] Ils y vont déjà de toute façon avec ou sans convention. Pas forcément pour faire la circulation dans le centre de Morainvilliers ou autres, mais pour des interventions de frontière, accessibilité d'entrée dans Orgeval... Quand il y a un animal mort on ne regarde pas si on est du côté du panneau Orgeval ou du côté du panneau Morainvilliers, ce sont les policiers municipaux qui y vont, et il n'y a que les nôtres. [...]

Bien sûr !... Ils le font déjà. La convention existe depuis longtemps [...] non. C'est même un travail plus intéressant parce que ça leur permet d'avoir plus d'informations sur ce qui se passe à Orgeval.

[...]

Est-ce que quelqu'un souhaite voter contre ? S'abstenir ? Nous sommes tous d'accord, merci beaucoup pour cette unanimité, je préviendrai mes deux collègues maires.

**Le Conseil municipal,**

A adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**Délibération n° 2023-38****DIMINUTION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE À LA SUITE DE LA DÉMISSION D'UNE ADJOINTE****Monsieur le Maire**

C'est ce que j'ai évoqué au début du conseil, il vous est demandé d'acter le fait que nous supprimons le poste de 2<sup>e</sup> adjoint au maire et de fixer le nombre d'adjoints au maire à 7. Une fois que c'est devenu contractuel et officiel, 7 adjoints et nous avons le temps pour décider ou non de repasser à 8 adjoints, après la rentrée et avec l'arrivée de notre nouveau directeur scolaire qui est en cours de recrutement.

**Madame Annie Sauvaget**

Vous avez déposé sur notre table de nouvelles délibérations qui n'étaient pas à l'ordre du jour.

**Monsieur le Maire**

C'est ce que j'ai dit au tout début du conseil, Madame Sauvaget.

**Madame Annie Sauvaget**

Ça ne change rien. C'est quelque chose qui est interdit. Normalement vous devez obéir au fait de proposer des délibérations en urgence avec un jour franc...

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas interdit Madame Sauvaget, c'est autorisé.

**Madame Annie Sauvaget**

Un jour franc. C'est indiqué par le L 2121-12, si quelqu'un a envie d'aller au tribunal administratif pour faire annuler ces deux délibérations il en a tout à fait le droit. D'autre part vous pouviez le faire après-demain sans problème, donc c'est dommage une fois de plus de ne pas faire les choses dans les règles.

**Monsieur le Maire**

Merci pour cette intervention constructive. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Nous sommes tous d'accord, merci pour cette unanimité. Donc nous passons à 7 adjoints officiellement.

**Le Conseil municipal,**

A adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SIVU DE LA PETITE ENFANCE**

Rapporteur : Murielle Deloizy

**Madame Murielle Deloizy**

À la suite de la démission de notre collègue madame Pascale Grenier de ses fonctions de présidente du SIVU de la petite enfance, il y a lieu de désigner un nouveau membre de notre conseil municipal en tant que représentant de la commune. En vertu de l'article L 2121-33 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou du délégué pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévues par les dispositions du présent Code et des textes régissant ces organismes. Il est prévu classiquement par les statuts du SIVU que chaque commune membre du syndicat désigne deux représentant titulaires et deux représentants suppléants. À la suite de la démission de Pascale Grenier, qui reste naturellement maire-adjointe, il vous est proposé de réunir les deux titulaires et les deux suppléants pour la durée du mandat restant à courir. On va procéder au vote.

**Monsieur le Maire**

Au niveau d'Orgeval, nous avons en titulaires Pascale Grenier et Murielle Deloizy et en suppléants actuels Nadine Jutteau et moi. Donc à la suite de la démission de Pascale Grenier, il nous faut un nouveau membre du SIVU. On peut procéder à un vote complet mais si on est tous d'accord on peut désigner quelqu'un et l'élire de cette façon-là.

**Madame Armande Le Pellec-Muller**

Dans le cadre de la désignation des représentants de la commune au sein du SIVU, est-ce qu'on est totalement bloqués par le temps et est-ce qu'il fallait absolument procéder à un vote ce soir ? Je soulève cette question pour la seule raison que l'opposition n'ayant pas été alertée sur ce sujet, on n'a même pas pu l'instruire et éventuellement proposer une candidature. Et je trouve qu'en termes de procédure c'est assez peu élégant.

**Monsieur le Maire**

Je suis relativement d'accord avec vous. Mais s'il n'y a pas de problème, il n'y a pas de qualificatif d'élégance sur cette opération, c'est une opération pratique. Le SIVU est un syndicat important, qui gère un budget, et ce n'est pas n'importe quel membre ou un suppléant qui part, c'est le président. Et c'est le président qui a la signature sur les fournitures, sur les chèques, sur les fiches de paie, sur un certain nombre d'éléments de de cette façon-là. Et il faut remplacer le président pour que le SIVU puisse fonctionner de façon correcte. Là on a deux mois d'été qui se profilent, le syndicat continue de travailler, l'urgence est caractérisée par le fait que le seul signataire n'est plus là. La procédure normale, c'est de revenir comme nous avons fait lors du premier conseil. Y a-t-il des candidats ? On les prend chez vous, on les prend chez nous, on fait semblant de réfléchir, on réfléchit et on vote et on arrive à quelqu'un qui est élu de cette façon-là. Mais si on peut se mettre d'accord – mais pour le coup il faut l'unanimité parce que c'est une élection malgré tout d'un président de syndicat – sur le vote d'un titulaire de syndicat autant qu'on puisse régler cette affaire-là. Ceci dit, si on n'y arrive pas je ne me mettrai pas dans une position d'illégalité par rapport au conseil. Donc moi ce que je vous demande, c'est si vous êtes tous d'accord pour qu'on désigne un titulaire qui soit issu de notre majorité au syndicat pour l'aider à fonctionner. Est-ce que nous pouvons désigner un titulaire ou est-ce que vous souhaitez qu'on ne le désigne pas et qu'on laisse passer l'été ? [...] On ne peut pas laisser passer l'été. On me confirme qu'on doit convoquer un conseil dans les quinze jours sinon.

**Monsieur Jacques Lang**

*Je voulais rebondir sur ce que disait madame Le Pellec. Je pense que ça fait une quinzaine de jours que vous savez que madame Grenier a démissionné...*

**Monsieur le Maire**

*Non, ça ne se passe pas comme ça. Elle a envoyé sa lettre de démission il y a une dizaine de jours au préfet, et nous devons attendre le retour du préfet. Il est arrivé hier.*

**Monsieur Jacques Lang**

*Je serais curieux de savoir, avant qu'on prenne une décision sur son emplacement, quelles sont les raisons qui ont amené madame Grenier à donner sa démission. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur le sujet ? Et je finis juste en disant qu'on va certainement revoter d'ici une quinzaine de jours pour le remplacement, on va devoir faire un autre conseil municipal pour remplacer madame Léonard... Non ? Ce n'est pas prévu ? Sinon on aurait pu faire deux opérations d'un coup.*

**Monsieur le Maire**

*On est passés à 7 adjoints justement pour éviter cette contrainte des quinze jours. Et pour madame Grenier et le SIVU, je n'ai pas d'information, c'est un changement de vie. Comme l'a fait d'ailleurs le préfet dans sa lettre on l'a remerciée pour ses trois ans de travail, et je pense que la personne qui serait le mieux à même d'en parler c'est Murielle parce que c'est quand même un énorme travail avec des soucis de personnel, des soucis d'endettement... Un gros dossier ! Donc je comprends qu'après trois ans elle puisse avoir envie de passer la main. Nous notre sujet, c'est de dire que dans les quinze jours il faut que madame Grenier soit remplacée. Donc si on peut se mettre d'accord ce soir sur ce système... [...] J'ai une proposition, ce qu'on peut faire Madame Le Pellec si vous êtes d'accord, on fait une suspension de séance de quelques minutes pour réfléchir sur la meilleure stratégie [à adopter]. Donc je suspends la séance quelques minutes.*

*[...]*

*On reprend notre conseil normal à 21 h 25 pour vous annoncer que je retire la délibération et qu'on convoquera un autre conseil très rapidement pour faire quelque chose dans les règles. Le conseil est terminé merci beaucoup et très vraisemblablement à très bientôt.*

La séance est levée à 21h30.

Fait à Orgeval, le 26 juin 2023

Le Maire,

Hervé Charnallet



Le secrétaire de séance,

Philippe Stenger

